Délimitation de zones humides sur 17 parcelles de la CDC Terre d'Emeraude Sud Jura (39)

Délimitation de zones humides

ECOTOPE FLORE FAUNE

2021

Communauté de Communes Terre d'Emeraude

4 chemin du Quart

39270 Orgelet

03 84 25 41 13

Écotope Flore Faune

Bureau spécialisé dans l'étude des milieux naturels

SARL au capital de 40 000 €
R.C.S. Bourg en Bresse 51380001100027
TVA intracommunautaire FR 11513800011

138 Rue des écoles 01150 Villebois
Tél. : 04.74.36.66.38
www.ecotope-flore-faune.com

Sommaire

SOMMAIRE 2
INDEX DES FIGURES 3
INDEX DES TABLEAUX 5
I. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE 8
I.A Contexte général 8
I.B Localisation générale des sites 8
II. NOTE METHODOLOGIQUE 10
II.A Rappel et texte de loi 10
II.B Méthodologie employée 10
III. DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES PAR PARCELLE 12
III.A Parcelle U816 - Commune de Patornay 12
III.A.1 Approche par les habitats naturels 12
III.A.2 Approche pédologique 14
III.A.3 Synthèse des approches - Conclusion 15
III.B Parcelle ZA160 - Commune de Patornay 16
III.B.1 Approche par les habitats naturels 16
III.B.2 Approche pédologique 20
III.B.3 Synthèse des approches - Conclusion 22
III.C Parcelles ZA29 et U345 - Commune de Patornay 23
III.C.1 Approche par les habitats naturels 23
III.C.2 Approche pédologique 25
III.C.3 Synthèse des approches - Conclusion 26
III.D Parcelle ZA89 - Commune de Patornay 27
III.D.1 Approche par les habitats naturels 27
III.D.2 Approche pédologique 29
III.D.3 Synthèse des approches - Conclusion 30
III.E Parcelle E139 - Commune de Charézier 31
III.E.1 Approche par les habitats naturels 31
III.E.2 Approche pédologique 33
III.E.3 Synthèse des approches - Conclusion 34
III.F Parcelle AE279 - Commune de Clairvaux-les-Lacs 35
III.F.1 Approche par les habitats naturels 35
III.F.2 Approche pédologique 37
III.F.3 Synthèse des approches - Conclusion 38
III.G Parcelle ZD50 - Commune de Cogna 39
III.G.1 Approche par les habitats naturels 39
III.G.2 Approche pédologique 41
III.G.3 Synthèse des approches - Conclusion 42
III.H Parcelle ZB56 - Commune de Mesnois 43
III.H.1 Approche par les habitats naturels 43
III.H.2 Approche pédologique 45
III.H.3 Synthèse des approches - Conclusion 46
III.I Parcelle ZD47 - Commune de Barésia-sur-l'Ain 47
III.I.1 Approche par les habitats naturels 47
III.I.2 Approche pédologique 49
III.I.3 Synthèse des approches - Conclusion 50
III.J Parcelle ZC130 - Commune de Soucia 51
III.J.1 Approche par les habitats naturels 51
III.J.2 Approche pédologique 53
III.J.3 Synthèse des approches - Conclusion 54
III.K Parcelle AB162 et attenantes - Commune de Thoiria 55
III.K.1 Approche par les habitats naturels 55
III.K.2 Approche pédologique 62
III.K.3 Synthèse des approches - Conclusion 64
III.L Parcelle ZN75 - Commune de Bonlieu 66
III.L.1 Approche par les habitats naturels 66
III.L.2 Approche pédologique 68

III.L.3 Synthèse des approches - Conclusion ____ 69
III.M Parcelle ZC15 - Commune de Fontenu ____ 70
III.M.1 Approche par les habitats naturels ____ 70
III.M.2 Approche pédologique ____ 73
III.M.3 Synthèse des approches - Conclusion ____ 74
III.N Parcelle ZK73 - Commune de Saint-Maurice-Crillat ____ 75
III.N.1 Approche par les habitats naturels ____ 75
III.N.2 Approche pédologique ____ 77
III.N.3 Synthèse des approches - Conclusion ____ 78
III.O Parcelle ZD99 - Commune de Denezières ____ 79
III.O.1 Approche par les habitats naturels ____ 79
III.O.2 Approche pédologique ____ 81
III.O.3 Synthèse des approches - Conclusion ____ 82
III.P Parcelle ZC39 - Commune d'Uxelles ____ 83
III.P.1 Approche par les habitats naturels ____ 83
III.P.2 Approche pédologique ____ 85
III.P.3 Synthèse des approches - Conclusion ____ 86
IV. SYNTHESE - CONCLUSION GENERALE ____ 87

Index des figures

Figure 1. Localisation générale des parcelles inventoriées 9
Figure 2. Morphologie des sols correspondant à des zones humides (d'après classes d'hydromorphie du GEPPA, modifié) 11
Figure 3. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle U816, Patornay 13
Figure 4. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation – Parcelle U816, Patornay ... .14
Figure 5. Localisation des points de sondage- Parcelle U816, Patornay 15
Figure 6. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZA160, Patornay 17
Figure 7. Relevé R02, vue de la végétation échantillonnée – Parcelle ZA160, Patornay 18
Figure 8. Relevé R03, vue de la végétation échantillonnée – Parcelle ZA160, Patornay 19
Figure 9. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation – Parcelle ZA160, Patornay 20
Figure 10. Localisation des zones humides définie sur critères pédologiques et des points de sondage – Parcelle ZA160, Patornay 21
Figure 11. Synthèse des surfaces en zones humides définies sur cumulation des critères de délimitation – Parcelle ZA160, Patornay 22
Figure 12. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée – Parcelles ZA29/U345, Patornay ..24
Figure 13. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation – Parcelles ZA29/U345, Patornay 25
Figure 14. Localisation des points de sondage – Parcelles ZA29/U345, Patornay 26
Figure 15. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée 28
Figure 16. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation – Parcelle ZA89, Patornay 29
Figure 17. Localisation des points de sondage – Parcelle ZA89, Patornay 30
Figure 18. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle E139, Charézier 32
Figure 19. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle E139, Charézier 33

Figure 20. Localisation des points de sondage - Parcelle E139, Charézier 34
Figure 21. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs 36
Figure 22. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs 37
Figure 23. Localisation des points de sondage - Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs 38
Figure 24. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZD50, Cogna 40
Figure 25. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZD50, Cogna 41
Figure 26. Localisation des points de sondage - Parcelle ZD50, Cogna 42
Figure 27. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZB56, Mesnois 44
Figure 28. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZB56, Mesnois 45
Figure 29. Localisation des points de sondage - Parcelle ZB56, Mesnois 46
Figure 30. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZD47, Barésia 48
Figure 31. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZD47, Barésia 49
Figure 32. Localisation des points de sondage - Parcelle ZD47, Barésia 50
Figure 33. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZC130, Soucia 52
Figure 34. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZC130, Soucia 53
Figure 35. Localisation des points de sondage - Parcelle ZC130, Soucia 54
Figure 36. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria 56
Figure 37. Relevé R02, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria 57
Figure 38. Relevé R03, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria 58
Figure 39. Relevé R04, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria 59
Figure 40. Relevé R05, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria 60
Figure 41. Relevé R06, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria 61
Figure 42. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria 62
Figure 43. Localisation des zones humides définie sur critères pédologiques et des points de sondage - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria 64
Figure 44. Synthèse des surfaces en zones humides définies sur cumulation des critères de délimitation – Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria 65
Figure 45. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZN75, Bonlieu 67
Figure 46. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZN75, Bonlieu 68

Figure 47. Localisation des des points de sondage - Parcelle ZN75, Bonlieu 69
Figure 48. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZC15, Fontenu 71
Figure 49. Relevé R02, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZC15, Fontenu 72
Figure 50. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZC15, Fontenu 73
Figure 51. Localisation des points de sondage - Parcelle ZC15, Fontenu 74
Figure 52. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZK73, Saint-Maurice-Crillat 76
Figure 53. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZK73, Saint-Maurice-Crillat 77
Figure 54. Localisation des points de sondage - Parcelle ZK73, Saint-Maurice-Crillat 78
Figure 55. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZD99, Denezières 80
Figure 56. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZD99, Denezières 81
Figure 57. Localisation des points de sondage - Parcelle ZD99, Denezières 82
Figure 58. Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZC39, Uxelles 84
Figure 59. Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZC39, Uxelles 85
Figure 60. Localisation des points de sondage - Parcelle ZC39, Uxelles 86

Index des tableaux

Tableau 1. Synthèse des informations relatives aux parcelles inventoriées et dates d'intervention 8
Tableau 2. Synthèse des habitats naturels – Parcelle U816, Patornay 12
Tableau 3. Relevé R01 - Parcelle U816, Patornay 13
Tableau 4. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle U816, Patornay 14
Tableau 5. Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZA160, Patornay 16
Tableau 6. Relevé R01 – Parcelle ZA160, Patornay 17
Tableau 7. Relevé R02 – Parcelle ZA160, Patornay 18
Tableau 8. Relevé R03 – Parcelle ZA160, Patornay 19
Tableau 9. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques – Parcelle ZA160, Patornay 21
Tableau 10. Synthèse des habitats naturels – Parcelles ZA29/U345, Patornay 23
Tableau 11. Relevé R01 – Parcelles ZA29/U345, Patornay 24
Tableau 12. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques– Parcelles ZA29/U345, Patornay 25
Tableau 13. Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZA89, Patornay 27
Tableau 14. Relevé R01 - Parcelle ZA89, Patornay 28
Tableau 15. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques – Parcelle ZA89, Patornay 29
Tableau 16. Synthèse des habitats naturels – Parcelle E139, Charézier 31

Tableau 17. Relevé R01 - Parcelle E139, Charézier....32
Tableau 18. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle E139, Charézier 33
Tableau 19. Synthèse des habitats naturels – Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs....35
Tableau 20. Relevé R01 - Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs....36
Tableau 21. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs 37
Tableau 22. Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZD50, Cogna....39
Tableau 23. Relevé R01 - Parcelle ZD50, Cogna....40
Tableau 24. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZD50, Cogna 41
Tableau 25. Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZB56, Mesnois....43
Tableau 26. Relevé R01 - Parcelle ZB56, Mesnois....44
Tableau 27. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZB56, Mesnois 45
Tableau 28. Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZD47, Barésia....47
Tableau 29. Relevé R01 - Parcelle ZD47, Barésia....48
Tableau 30. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZD47, Barésia 49
Tableau 31. Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZC130, Soucia....51
Tableau 32. Relevé R01 - Parcelle ZC130, Soucia....52
Tableau 33. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZC130, Soucia 53
Tableau 34. Synthèse des habitats naturels – Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria....55
Tableau 35. Relevé R01 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria....56
Tableau 36. Relevé R02 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria....57
Tableau 37. Relevé R03 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria....58
Tableau 38. Relevé R04 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria....59
Tableau 39. Relevé R05 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria....60
Tableau 40. Relevé R06 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria....61
Tableau 41. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria 63
Tableau 42. Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZN75, Bonlieu....66
Tableau 43. Relevé R01 - Parcelle ZN75, Bonlieu....67
Tableau 44. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques....68
Tableau 45. Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZC15, Fontenu....70
Tableau 46. Relevé R01 - Parcelle ZC15, Fontenu....71
Tableau 47. Relevé R02 - Parcelle ZC15, Fontenu....72
Tableau 48. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZC15, Fontenu 73
Tableau 49. Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZK73, Saint-Maurice-Crillat....75
Tableau 50. Relevé R01 - Parcelle ZK73, Saint-Maurice-Crillat....76
Tableau 51. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZK73,

Saint-Maurice-Crillat 78
Tableau 52. Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZD99, Denezières 79
Tableau 53. Relevé R01 - Parcelle ZD99, Denezières 80
Tableau 54. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZD99, Denezières 81
Tableau 55. Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZC39, Uxelles 83
Tableau 56. Relevé R01 - Parcelle ZC39, Uxelles 84
Tableau 57. Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZC39, Uxelles 85
Tableau 58. Synthèse des surfaces de zone humide délimitées par parcelle 87

I. Contexte général de l'étude

I.A Contexte général

La Communauté de Communes Terre d'Emeraude missionne le bureau d'études Ecotope Flore Faune pour la recherche et délimitation de zones humides au droit des parcelles nouvellement ouvertes à l'urbanisation dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Chaque parcelle nouvellement ouverte à l'urbanisation doit faire l'objet d'études réglementaires dans le cadre de la loi sur l'eau.

Parallèlement, une contre-expertise a été demandée pour deux parcelles précédemment inventoriées par le bureau d'études EVEN Conseil.

I.B Localisation générale des sites

Le périmètre inventorié dans le cadre du présent diagnostic comprend 17 parcelles à urbaniser réparties sur le territoire de la communauté de communes. Les communes couvertes sont : Thoiria, Clairvaux-les-Lacs, Charézier, Patornay, Mesnois, Fontenu, Uxelles, Soucia, Barésia-sur-l'Ain, Cogna, Denezières, Saint-Maurice-Crillat et Bonlieu.

Le tableau ci-dessous résume les informations relatives aux parcelles inventoriées et les dates d'intervention pour chacune. La carte ci-après donne une localisation générale des parcelles.

Tableau 1. *Synthèse des informations relatives aux parcelles inventoriées et dates d'intervention*

Code INSEE	Commune	n° parcelle	Contexte de l'intervention	Surface (m²)	Date d'intervention
39408	Patornay	U816	Zones à urbaniser	5812	04/10/2021
39408	Patornay	ZA160	Contre-expertise – EVEN Conseil	12984	04/10/2021
39408	Patornay	ZA29 et U345	Zones à urbaniser	4186	04/10/2021
39408	Patornay	ZA89	Zones à urbaniser	2477	04/10/2021
39109	Charézier	E139	Zones à urbaniser	3433	05/10/2021
39154	Clairvaux-les-Lacs	AE279	Zones à urbaniser	7952	05/10/2021
39156	Cogna	ZD50	Zones à urbaniser	605	05/10/2021
39326	Mesnois	ZB56	Zones à urbaniser	1301	05/10/2021
39038	Barésia-sur-l'Ain	ZD47	Zones à urbaniser	507	06/10/2021
39519	Soucia	ZC130	Zones à urbaniser	1986	06/10/2021
39531	Thoiria	AB162 et parcelles attenantes	Contre-expertise - EVEN Conseil	8859	06/10/2021
39063	Bonlieu	ZN75	Zones à urbaniser	2220	07/10/2021
39230	Fontenu	ZC15	Zones à urbaniser	3824	07/10/2021
39493	Saint-Maurice-Crillat	ZK73	Zones à urbaniser	7191	07/10/2021
39192	Denezières	ZD99	Zones à urbaniser	1984	08/10/2021
39538	Uxelles	ZC39	Zones à urbaniser	943	08/10/2021

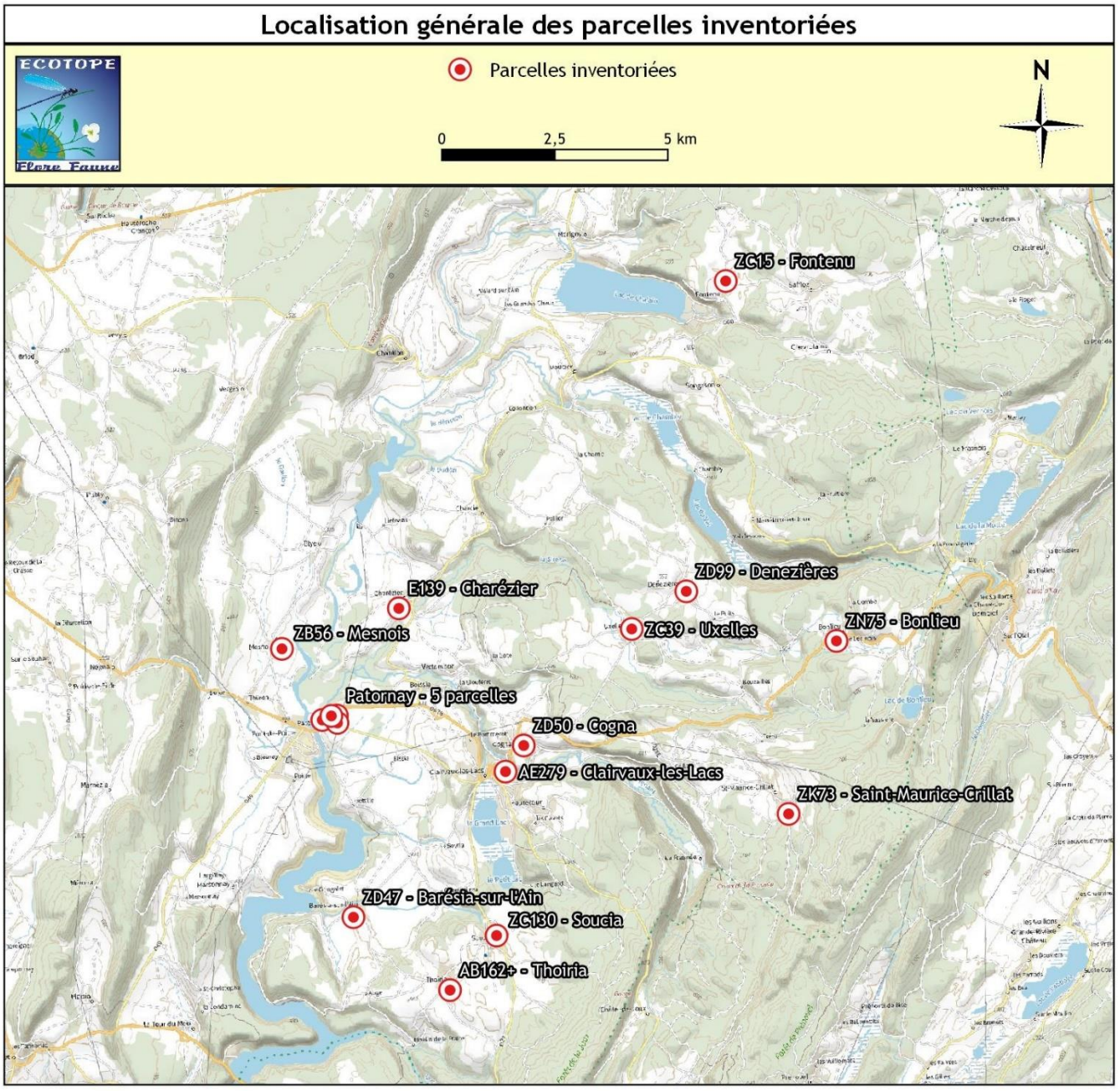

Figure 1. *Localisation générale des parcelles inventoriées*

II. Note méthodologique

II.A Rappel et texte de loi

La loi sur l'eau, loi n°92-3 du 3 janvier 1992 - article 2, donne une définition des zones humides : «On entend par « zones humides », les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année [...] ».

Un arrêté du 1er octobre 2009 modifie l'arrêté du 24 juin 2008 et précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 124- 7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement. Pour qu'un espace soit considéré comme une zone humide, il doit remplir des critères en termes de types de sols ou d'espèces végétales présentes figurant dans l'annexe de l'arrêté.

Ainsi, un espace peut être considéré comme zone humide dans les cas suivants suivant :

- Dans le cas où la zone présente une végétation spontanée, une zone humide se caractérise par :
  - La présence de sol déterminant de zone humide d'après les critères pédologiques définis dans l'arrêté du 1er octobre 2009,
  - OU la présence d'une végétation hygrophile ou d'un habitat naturel humide ou potentiellement humide.
- Dans le cas où la végétation spontanée est absente, une zone humide se caractérise par :
  - La présence de sol déterminant de zone humide d'après les critères pédologiques définis dans l'arrêté du 1er octobre 2009.

II.B Méthodologie employée

Dans le cadre de cette étude, trois méthodes ont été employées séquentiellement : (1) **caractérisation des habitats déterminants de zone humide**, confirmée par (2) **relevés de végétation,** puis (3) **réalisation de sondages pédologiques**.

Les méthodologies employées pour chacune de ces approches sont détaillées dans les paragraphes ci-après.

Critère « habitats naturels »

L'ensemble du site est prospecté et tous les types d'habitats naturels et semi-naturels sont caractérisés phytosociologiquement lorsque c'est possible, afin d'effectuer les rattachements aux différentes typologies : catalogue des végétations de Rhône-Alpes, typologie EUR28 (Natura 2000), CORINE Biotopes, EUNIS. Les habitats dits ici déterminants de zone humide sont ceux notés **H.** dans l'arrêté du 1er octobre 2009.

Critère de composition de la végétation

Pour peu que la topographie et la physionomie globale de la végétation permettent d'émettre des doutes, des relevés de végétation sont effectués afin de confirmer ou infirmer le caractère déterminant de zone humide des différentes végétations.

Cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides d'après la liste présentée dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Le protocole de terrain est le suivant :

- Sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, on effectue une estimation visuelle du

pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement.

- Pour chaque strate, une liste des espèces dominantes est établie : les espèces sont classées par ordre décroissant de recouvrement, on retient les espèces dont les recouvrements cumulés atteignent 50% et on ajoute le cas échéant les espèces ayant individuellement un recouvrement égal ou supérieur à 20%.
- Les listes obtenues pour chaque strate sont regroupées en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues.
- On examine le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces dominantes figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides telle que définie à l'annexe 2 de l'arrêté du 1er octobre 2009, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile et le relevé correspondant est dit positif. Dans le cas contraire, le relevé est dit négatif.

Critère pédologique

La délimitation s'est appuyée sur la cartographie des habitats naturels. Les sondages ont été répartis sur le périmètre d'étude de manière à couvrir l'ensemble des habitats du site susceptibles d'être classés en zone humide, puis les limites des zones humides ont été recherchées le cas échéant par de nouveaux sondages, de part et d'autre de leur frontière supposée.

Le sol est sondé à la tarière à main, jusqu'à une profondeur d'environ 120 cm. L'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- D'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.

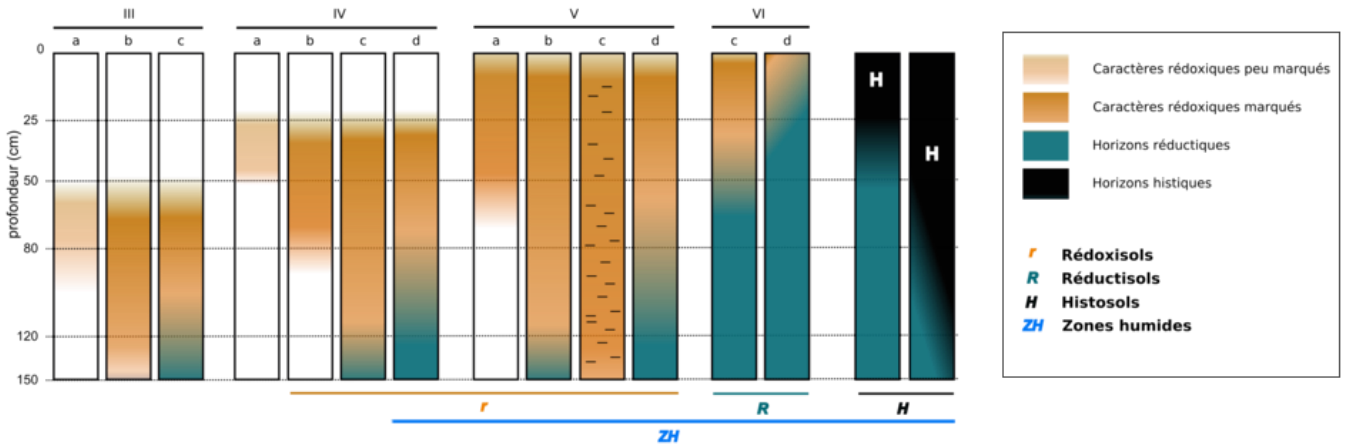

Figure 2. *Morphologie des sols correspondant à des zones humides (d'après classes d'hydromorphie du GEPPA, modifié)*

III. Diagnostic zones humides par parcelle

III.A Parcelle U816 – Commune de Patornay

III.A.1 Approche par les habitats naturels

III.A.1.a ***Résultats généraux***

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 2. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle U816, Patornay*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Prairie fauchée mésoxérophile	*Mesobromion erecti*	34.322	E1.262	p.	4653	80,05%
Bosquets et haies hautes	-	84.3	G5.2	-	513	8,82%
Pelouses entretenues	-	85.3	I2.2	-	312	5,37%
Voirie et pistes	-	86	J4.2	-	335	5,76%
				Total :	5812	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**

Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides
H. : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie

Aucun habitat déterminant de zone humide n'est présent sur la parcelle. La prairie qui constitue l'essentiel de sa végétation est cependant considérée comme potentiellement déterminante. Il convient donc d'en examiner la composition floristique.

III.A.1.a ***Relevés de végétation***

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 3. *Relevé R01 - Parcelle U816, Patornay*

	U816-R01 - Négatif (Dominantes 0/6)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	10%	-
	Bromopsis erecta (Huds.) Fourr.	10%	-
	Festuca rubra L.	10%	-
	Onobrychis viciifolia Scop.	10%	-
	Plantago lanceolata L.	10%	-
	Rumex acetosa L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Achillea millefolium L.	5%	-
	Dactylis glomerata L.	5%	-
	Hypericum perforatum L.	5%	-
	Lotus corniculatus L.	5%	-
	Poterium sanguisorba L.	5%	-
	Ranunculus bulbosus L.	5%	-
	Verbascum lychnitis L.	5%	-

Figure 3. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle U816, Patornay*

III.A.1.b *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

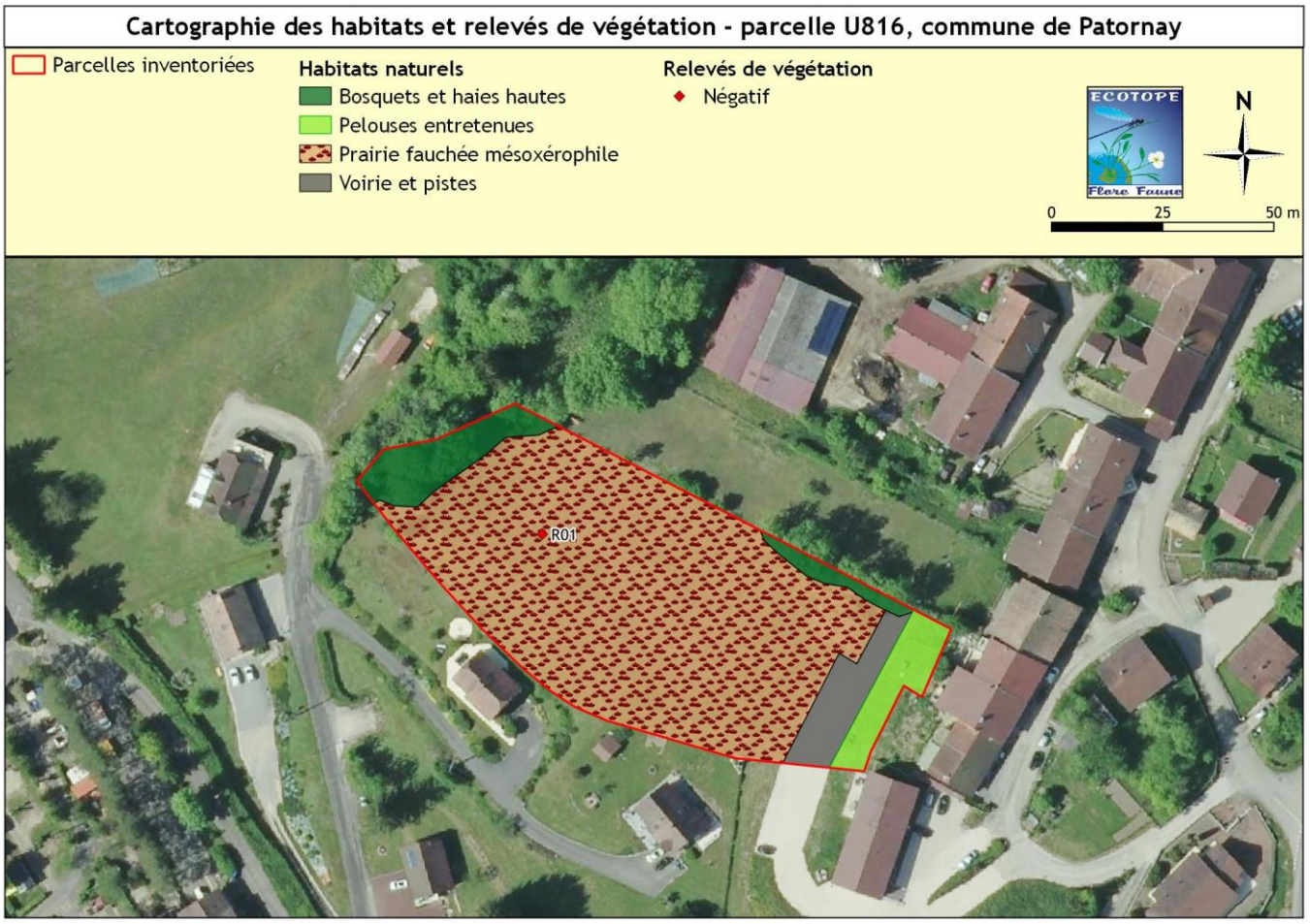

Figure 4. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation – Parcelle U816, Patornay*

III.A.2 Approche pédologique

III.A.2.a *Résultats généraux*

5 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 4. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle U816, Patornay*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
U816-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
U816-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
U816-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
U816-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
U816-S05	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.A.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

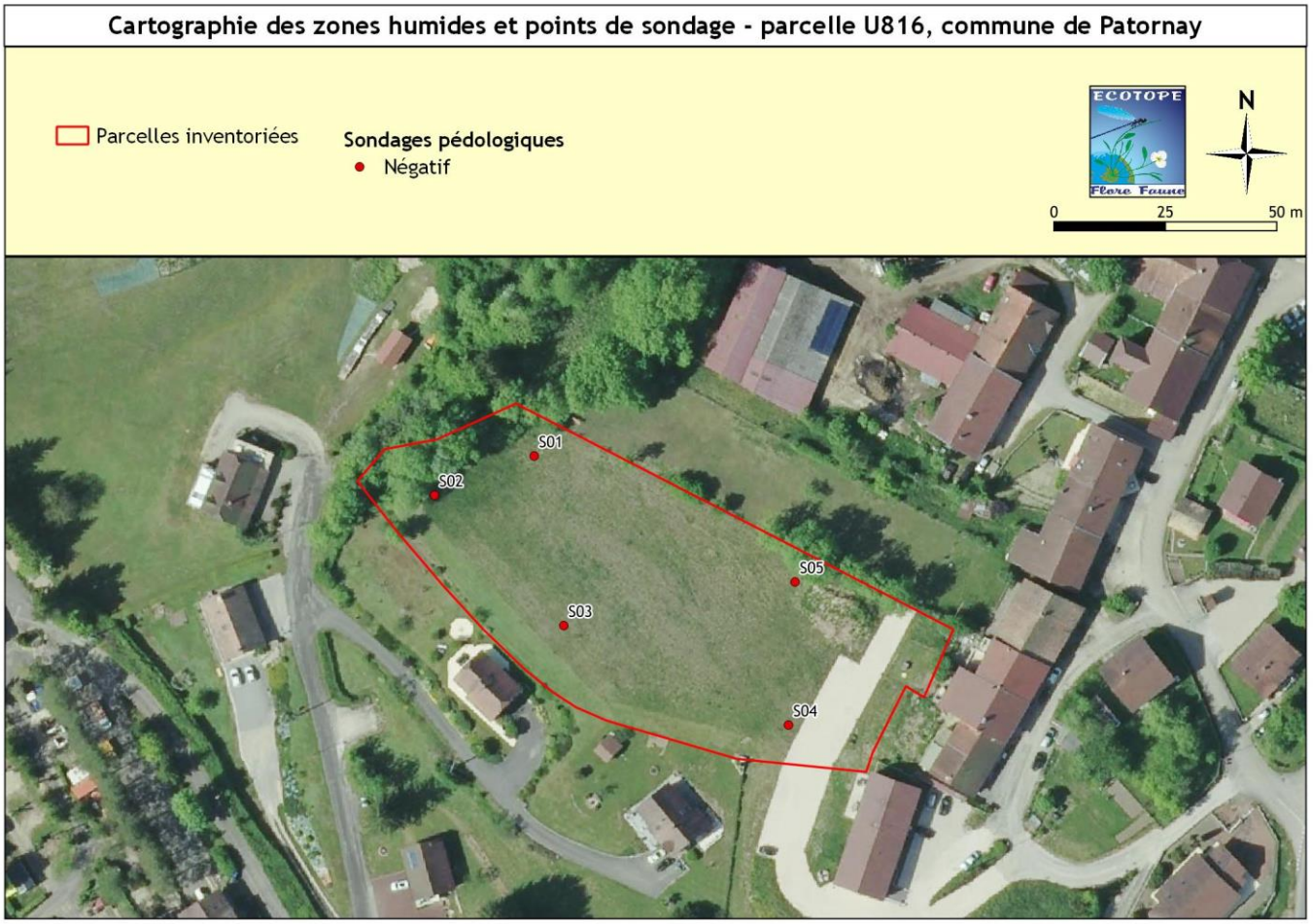

Figure 5. *Localisation des points de sondage- Parcelle U816, Patornay*

III.A.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **6 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.A.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.B Parcelle ZA160 – Commune de Patornay

III.B.1 Approche par les habitats naturels

III.B.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 5. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZA160, Patornay*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Fourré de Saules	*Salicion cinereae*	44.92	F9.2	H.	836	6,44%
Jonchaie à Jonc glauque	*Mentho longifoliae - Juncion inflexi*	37.241	E3.441	H.	161	1,24%
Prairie abandonnée	*Cynosurion cristati*	38.13	E2.13	p.	2933	22,59%
Prairie de fauche mésophile	*Arrhenatherion elatioris*	38.22	E2.22	p.	6324	48,71%
Bosquets et haies hautes	-	84.3	G5.2	-	2729	21,02%
				Total :	12984	100%
				Dont habitats déterminants :	**996**	**7,67%**

Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides
H. : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie

L'étude des habitats naturels met en évidence **deux habitats déterminants de zone humide** couvrant au total moins de 8 % de la surface inventoriée. Il s'agit d'une petite parcelle de Jonchaie et d'un fourré de Saules entourant un ruisseau.

La prairie de fauche et la prairie abandonné constituant le reste des milieux ouverts sont considérées comme des habitats potentiels. Il convient alors d'en examiner la composition floristique pour statuer sur leur caractère déterminant.

III.B.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **3 relevés de végétation ont été effectués.** Parmi les relevés **deux révèlent une végétation hygrophile**, mais se situent dans les habitats déjà précédemment identifiés comme humides. Ces relevés ne font donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 6. *Relevé R01 - Parcelle ZA160, Patornay*

	ZA160-R01 - Négatif (Dominantes 0/3)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv.	20%	-
	Galium verum L.	15%	-
	Ranunculus acris L.	15%	-
Autres - Strate herbacée	Centaurea jacea L.	10%	-
	Plantago lanceolata L.	10%	-
	Trifolium pratense L.	10%	-
	Lotus corniculatus L.	5%	-
	Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner, Oellgaard & Stepanek	5%	-

Figure 6. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZA160, Patornay*

Tableau 7. *Relevé R02 - Parcelle ZA160, Patornay*

	ZA160-R02 - Positif (Dominantes 3/3)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Juncus inflexus L.	20%	H.
	Veronica beccabunga L.	20%	H.
	Epilobium parviflorum Schreb.	15%	H.
Autres - Strate herbacée	Equisetum telmateia Ehrh.	10%	H.
	Mentha longifolia (L.) Huds.	10%	H.
	Melilotus albus Medik.	5%	-
	Potentilla reptans L.	5%	-
	Rumex crispus L.	5%	-
	Rumex obtusifolius L.	5%	-

Figure 7. *Relevé R02, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZA160, Patornay*

Tableau 8. *Relevé R03 - Parcelle ZA160, Patornay*

	ZA160-R03 - Positif (Dominantes 3/4)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate arbustive	Salix alba L.	20%	H.
	Salix purpurea L.	20%	H.
	Euonymus europaeus L.	20%	-
Autres - Strate arbustive	Frangula dodonei Ard.	10%	H.
	Salix cinerea L.	10%	H.
	Fraxinus excelsior L.	5%	-
	Rosa canina L.	5%	-
Sp. dominantes - Strate herbacée	Carex acutiformis Ehrh.	75%	H.
Autres - Strate herbacée	Convolvulus sepium L.	10%	H.
	Rubus caesius L.	10%	H.
	Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv.	5%	-

Figure 8. *Relevé R03, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZA160, Patornay*

III.B.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

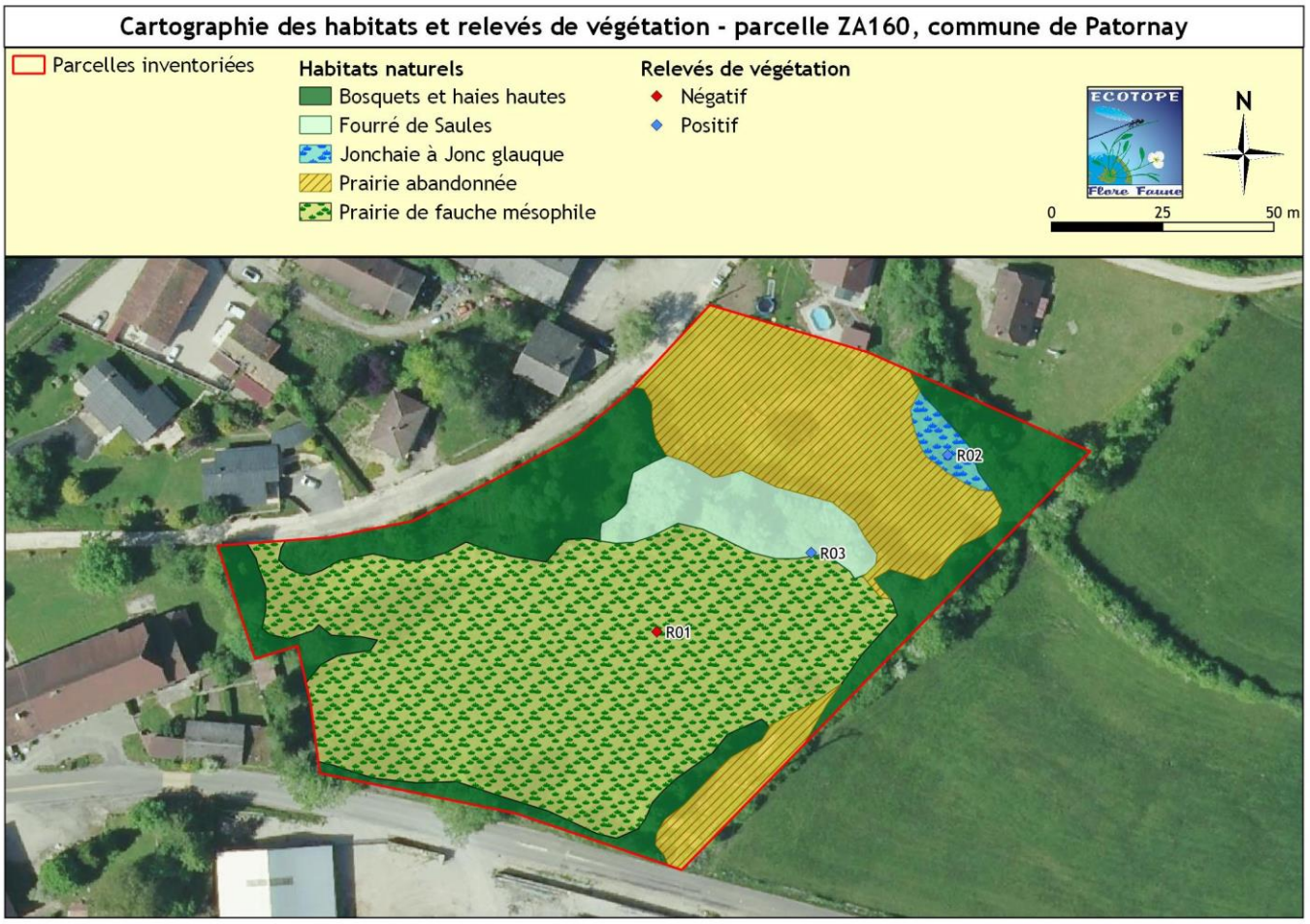

Figure 9. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation – Parcelle ZA160, Patornay*

III.B.2 Approche pédologique

III.B.2.a *Résultats généraux*

11 sondages ont été réalisés sur la parcelle. Parmi eux seul un est déterminant de zone humide et est situé dans la zone environnant le ruisseau et la saulaie qui l'entoure.

Les types de sols présents se décomposent en trois classes.

- **Anthroposols :** catégorie informelle rassemblant les sols perturbés ou issus de remblais, rendant le sondage difficile à réaliser et/ou ininterprétable. Les sols rattachés à cette classe sont ici considérés comme négatifs.
- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement à moyennement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.
- **Sols de classe V.b :**caractérisés par des traces d'oxydation moyennement à très intenses dès la surface, se poursuivant sur une profondeur importante (environ un mètre), après quoi un horizon réductique apparait. Les sols rattachés à cette classe d'hydromorphie sont déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 9. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZA160, Patornay*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
ZA160-S01	III	50 cm	Faible accentuation	-
ZA160-S02	III	50 cm	Faible accentuation	-
ZA160-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZA160-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZA160-S05	Anthroposol	-	-	-
ZA160-S06	Anthroposol	-	-	-
ZA160-S07	Anthroposol	-	-	-
ZA160-S08	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZA160-S09	V.b	Dès la surface	Forte accentuation	> 1,20 m
ZA160-10	III	> 60 cm	-	-
ZA160-11	III	> 60 cm	-	-

III.B.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

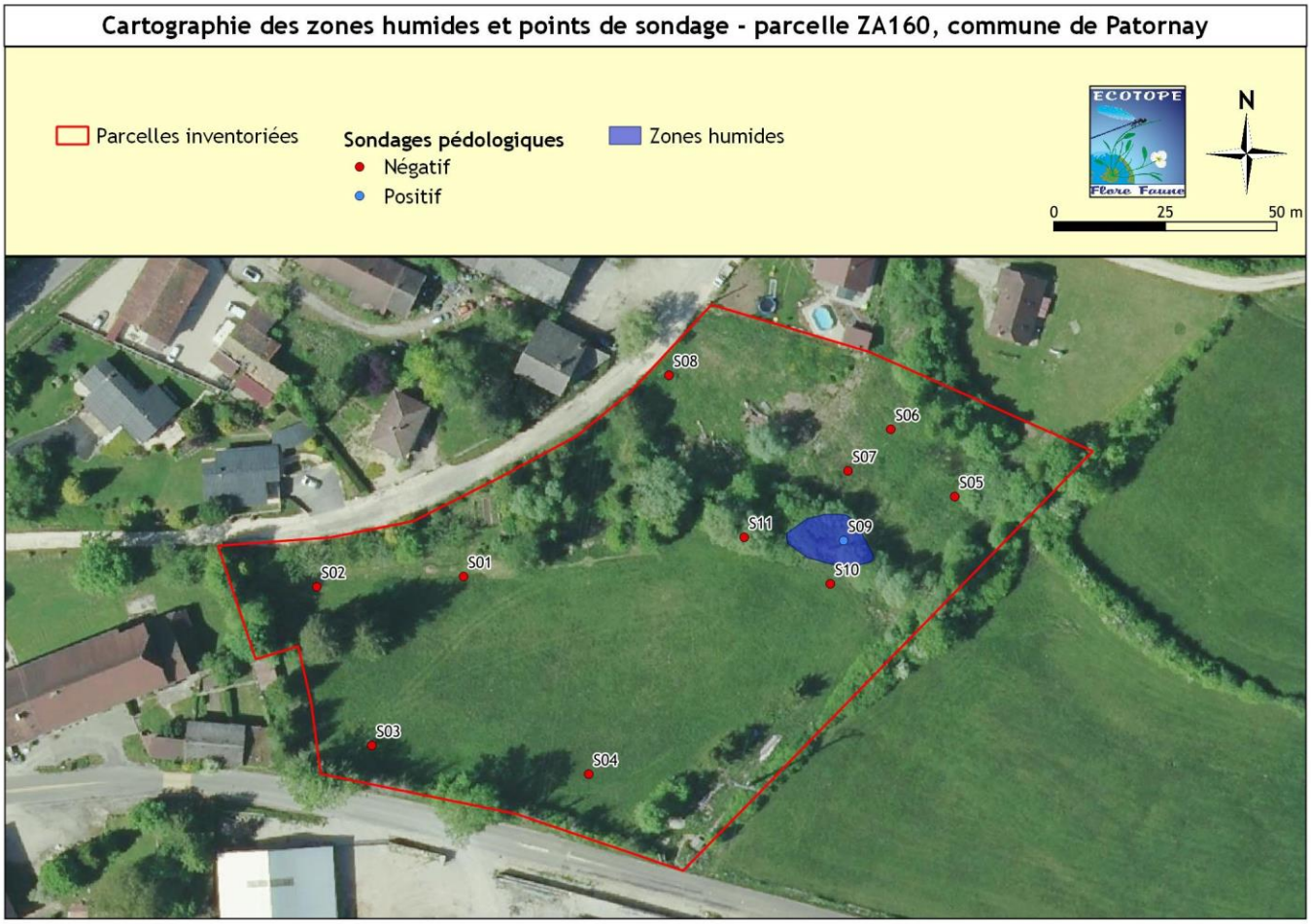

Figure 10. *Localisation des zones humides définie sur critères pédologiques et des points de sondage - Parcelle ZA160, Patornay*

III.B.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **11 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux un seul est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique permettent ainsi d'identifier **environ 160 m² de zone humide sur la parcelle**, localisée dans les habitats humides entourant un ruisseau.

III.B.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

La vaste majorité des zones humides définies sur le critère pédologique est incluse au sein des habitats déterminants de zone humide. **Au total, la parcelle compte environ 1005 m² de zone humide,** répartie en deux zones distinctes de 840 et 160 m², au niveau d'un fourré de Saules et d'une formation de Joncs respectivement.

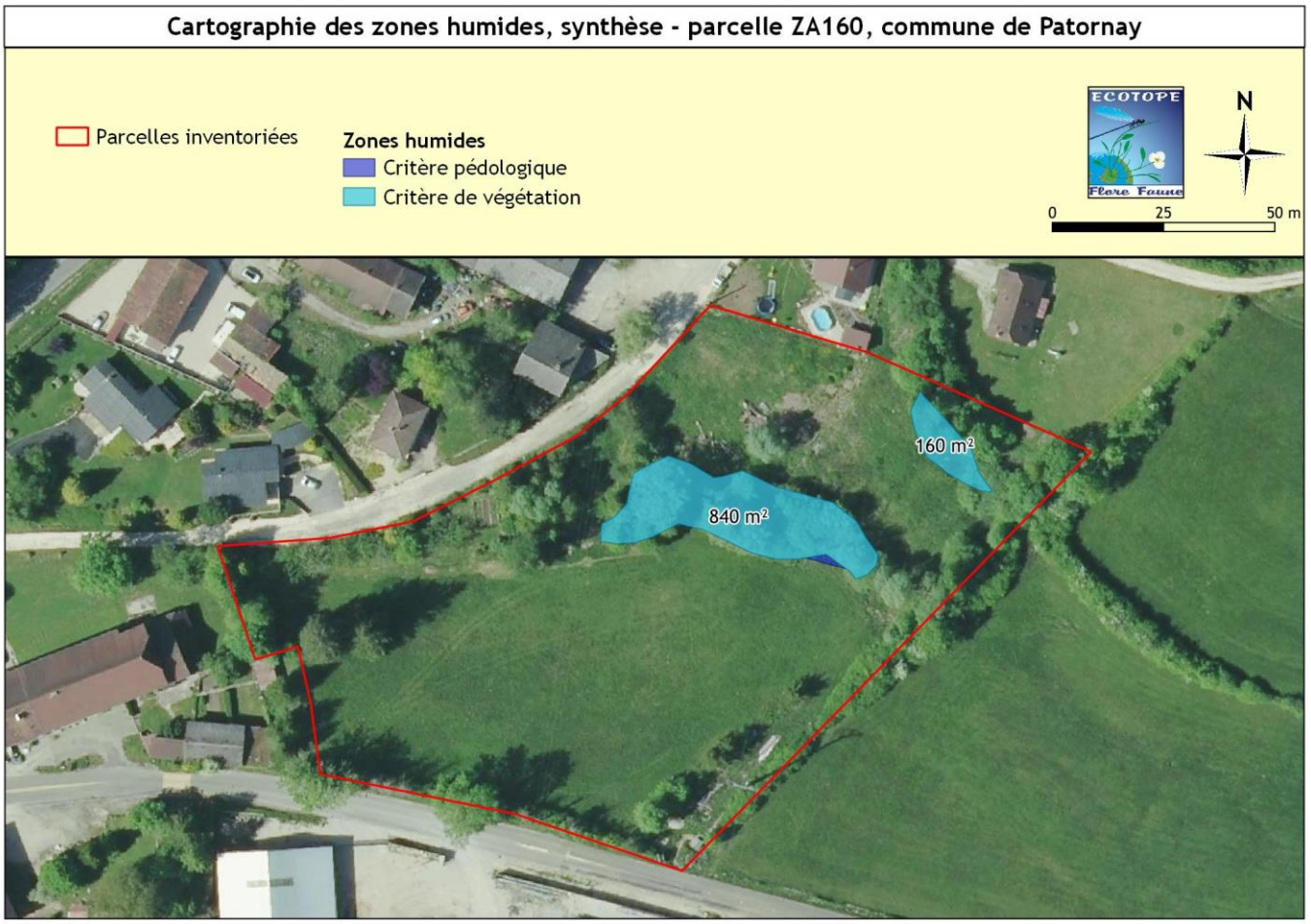

Figure 11. *Synthèse des surfaces en zones humides définies sur cumulation des critères de délimitation – Parcelle ZA160, Patornay*

III.C Parcelles ZA29 et U345 - Commune de Patornay

III.C.1 Approche par les habitats naturels

III.C.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 10. *Synthèse des habitats naturels - Parcelles ZA29/U345, Patornay*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Pâturage mésophile	*Cynosurion cristati*	38.11	E2.11	p.	1322	31,58%
Prairie surpâturée	*Lolio perennis - Plantaginion majoris*	87.1	I1.53	p.	2265	54,10%
Bosquets et haies hautes	-	84.3	G5.2	-	529	12,63%
Voirie et pistes	-	86	J4.2	-	70	1,68%
				Total :	4186	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**

Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides
H. : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie

Les parcelles ne comptent aucune végétation déterminante de zone humide. Cependant les habitats prairiaux ouverts, avec le Pâturage mésophile et la Prairie surpâturée, sont considérés comme potentiellement humides. Il convient alors d'en examiner plus avant la composition floristique.

III.C.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 11. *Relevé R01 - Parcelles ZA29/U345, Patornay*

	ZA29-R01 - Négatif (Dominantes 0/6)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Lolium perenne L.	10%	-
	Plantago major L. subsp. major	10%	-
	Poa annua L.	10%	-
	Poa trivialis L.	10%	-
	Rumex obtusifolius L.	10%	-
	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Dactylis glomerata L.	5%	-
	Polygonum aviculare L. subsp. aviculare	5%	-
	Verbascum densiflorum Bertol.	5%	-

Figure 12. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelles ZA29/U345, Patornay*

III.C.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

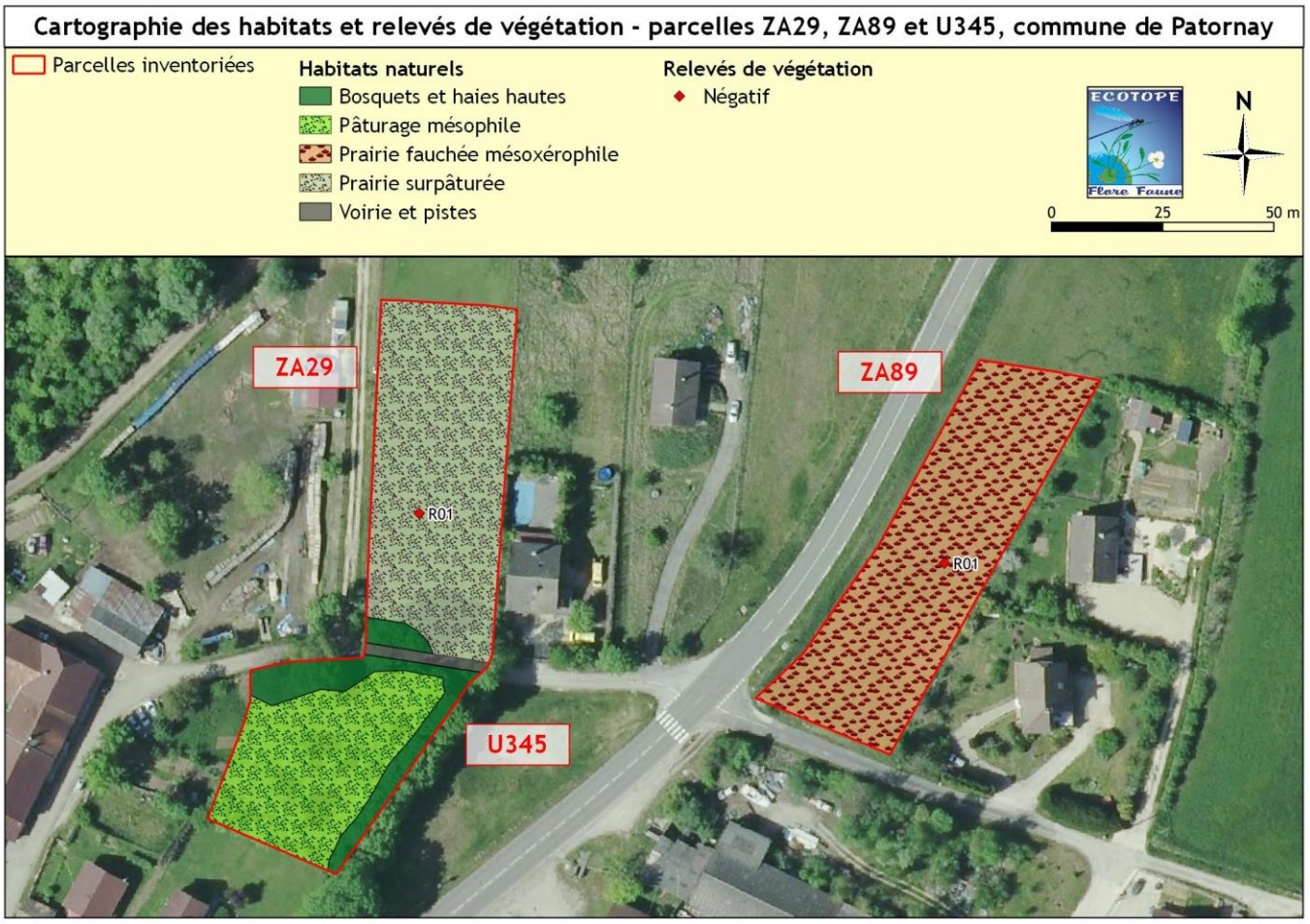

Figure 13. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelles ZA29/U345, Patornay*

III.C.2 Approche pédologique

III.C.2.a *Résultats généraux*

5 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 12. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques- Parcelles ZA29/U345, Patornay*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
U345-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
U345-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZA29-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZA29-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZA29-S05	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.C.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 14. *Localisation des points de sondage – Parcelles ZA29/U345, Patornay*

III.C.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **5 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.C.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.D Parcelle ZA89 – Commune de Patornay

III.D.1 Approche par les habitats naturels

III.D.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 13. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZA89, Patornay*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Prairie fauchée mésoxérophile	*Mesobromion erecti*	34.322	E1.262	p.	2477	100,00%
				Total :	2477	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**
Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides **H.** : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie						

Aucun habitat naturel déterminant de zone humide n'est présent sur la parcelle. L'intégralité est cependant couverte par une prairie fauchée mésoxérophile, considérée comme potentiellement déterminante. Il convient alors d'en examiner la composition floristique pour statuer sur son caractère déterminant.

III.D.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 14. *Relevé R01 - Parcelle ZA89, Patornay*

	ZA89-R01 - Négatif (Dominantes 0/4)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Bromopsis erecta (Huds.) Fourr.	20%	-
	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	20%	-
	Plantago lanceolata L.	10%	-
	Ranunculus bulbosus L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Achillea millefolium L.	5%	-
	Centaurea jacea L.	5%	-
	Lotus corniculatus L.	5%	-
	Salvia pratensis L.	5%	-
	Trifolium pratense L.	5%	-
	Trifolium repens L.	5%	-
	Arabis hirsuta (L.) Scop.	2%	-
	Erigeron annuus (L.) Desf.	2%	-

Figure 15. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée*

III.D.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

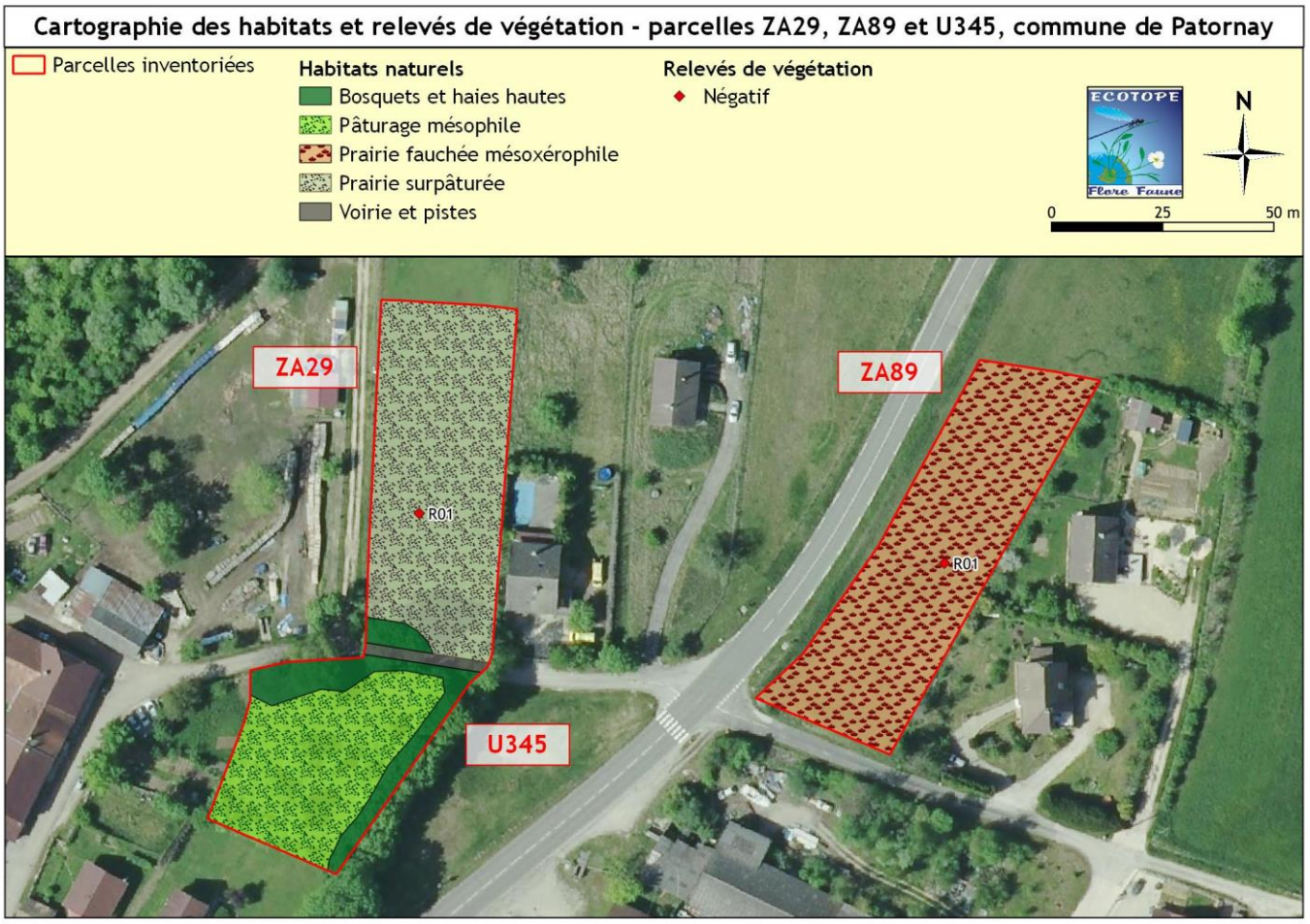

Figure 16. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZA89, Patornay*

III.D.2 Approche pédologique

III.D.2.a *Résultats généraux*

4 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 15. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZA89, Patornay*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
ZA89-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZA89-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZA89-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZA89-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.D.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 17. *Localisation des points de sondage – Parcelle ZA89, Patornay*

III.D.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **4 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.D.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.E Parcelle E139 – Commune de Charézier

III.E.1 Approche par les habitats naturels

III.E.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 16. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle E139, Charézier*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Prairie de fauche mésophile	*Arrhenatherion elatioris*	38.22	E2.22	p.	3078	89,66%
Bosquets et haies hautes	-	84.3	G5.2	-	355	10,34%
				Total :	3433	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**
Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides **H.** : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie						

Aucun habitat naturel déterminant de zone humide n'est présent sur la parcelle. La végétation de prairie qui en représente l'essentiel de la surface est cependant considérée comme potentiellement déterminante. Il convient alors d'en examiner la composition floristique pour statuer sur son caractère déterminant.

III.E.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 17. *Relevé R01 - Parcelle E139, Charézier*

	E139-R01 - Négatif (Dominantes 0/5)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	20%	-
	Dactylis glomerata L.	10%	-
	Pimpinella saxifraga L.	10%	-
	Plantago lanceolata L.	10%	-
	Verbascum nigrum L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Daucus carota L.	5%	-
	Galium verum L.	5%	-
	Linaria vulgaris Mill.	5%	-
	Ranunculus bulbosus L.	5%	-
	Silene vulgaris (Moench) Garcke	5%	-
	Trifolium campestre Schreb.	5%	-
	Trifolium pratense L.	5%	-
	Leontodon hispidus L.	2%	-

Figure 18. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle E139, Charézier*

III.E.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

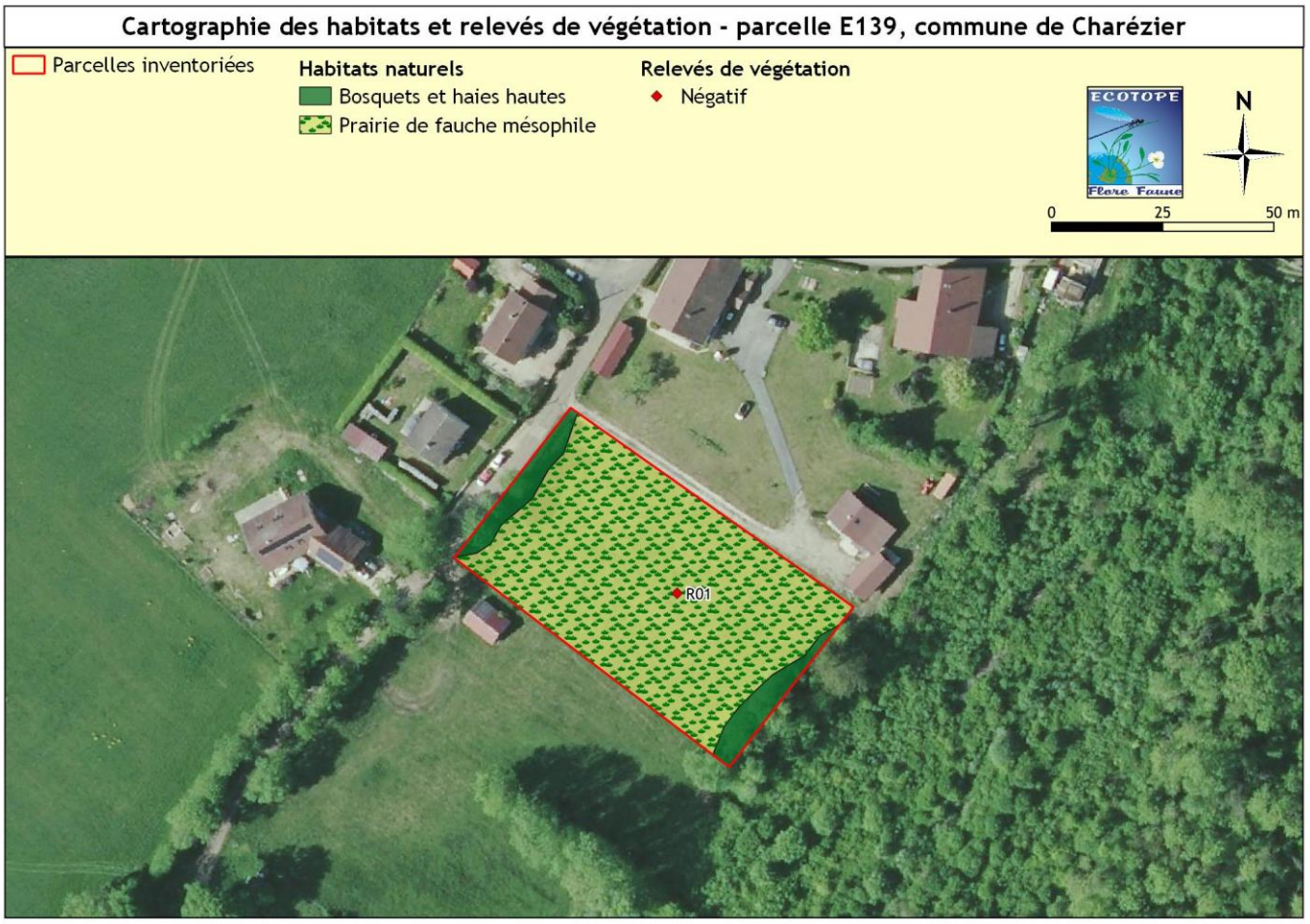

Figure 19. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle E139, Charézier*

III.E.2 Approche pédologique

III.E.2.a *Résultats généraux*

4 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 18. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle E139, Charézier*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
E139-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
E139-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
E139-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
E139-S04	III	50 cm	Faible accentuation	> 1 m

III.E.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 20. *Localisation des points de sondage - Parcelle E139, Charézier*

III.E.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **4 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.E.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.F Parcelle AE279 – Commune de Clairvaux-les-Lacs

III.F.1 Approche par les habitats naturels

III.F.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 19. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Prairie de fauche mésophile	*Arrhenatherion elatioris*	38.22	E2.22	p.	6276	78,92%
Bosquets et haies hautes	-	84.3	G5.2	-	653	8,21%
Végétation rudérale	*Dauco carotae - Melilotion albi*	87.2	E5.13	-	646	8,12%
Voirie et pistes	-	86	J4.2	-	378	4,75%
				Total :	7952	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**
Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides **H.** : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie						

Aucun habitat naturel déterminant de zone humide n'est présent sur la parcelle. Cependant l'essentiel de la surface est couvert par un habitat potentiel, avec la prairie de fauche mésophile. La composition floristique de cette végétation doit alors être examinée au moyen d'un relevé de végétation.

III.F.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 20. *Relevé R01 - Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs*

	AE279-R01 - Négatif (Dominantes 0/6)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	10%	-
	Knautia arvensis (L.) Coult.	10%	-
	Onobrychis viciifolia Scop.	10%	-
	Poterium sanguisorba L.	10%	-
	Trifolium pratense L.	10%	-
	Trisetum flavescens (L.) P.Beauv.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Bromopsis erecta (Huds.) Fourr.	5%	-
	Centaurea jacea L.	5%	-
	Dactylis glomerata L.	5%	-
	Daucus carota L.	5%	-
	Ranunculus bulbosus L.	5%	-
	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	5%	-
	Galium album Mill.	2%	-
	Jacobaea vulgaris Gaertn.	2%	-
	Medicago lupulina L.	2%	-
	Rumex acetosa L.	2%	-
	Salvia pratensis L.	2%	-
	Trifolium repens L.	2%	-
	Vicia segetalis Thuill.	2%	-

Figure 21. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs*

III.F.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

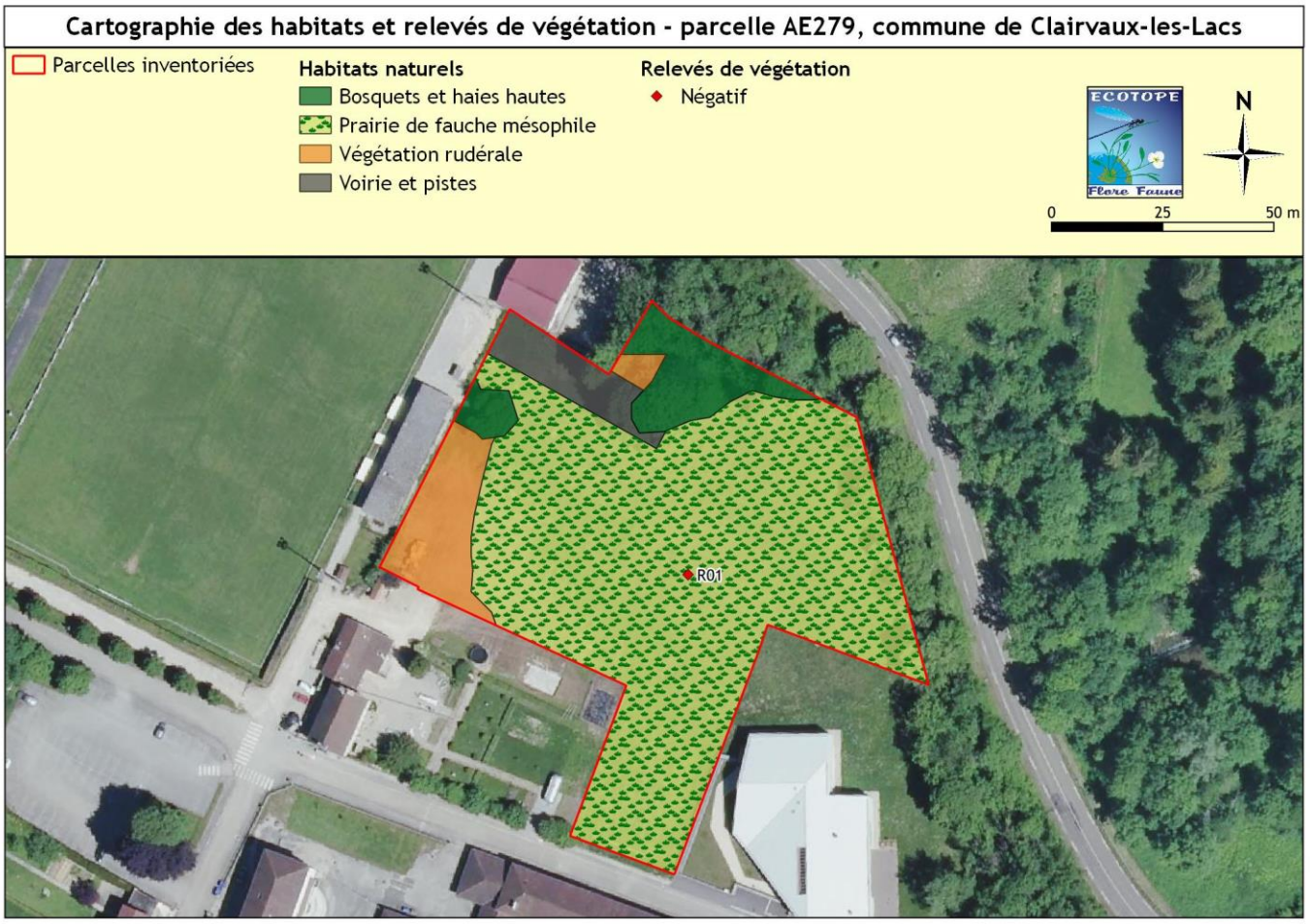

Figure 22. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs*

III.F.2 Approche pédologique

III.F.2.a *Résultats généraux*

7 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 21. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
AE279-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AE279-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AE279-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AE279-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AE279-S05	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AE279-S06	III	50 cm	Faible accentuation	-
AE279-S07	III	50 cm	Faible accentuation	-

III.F.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 23. *Localisation des points de sondage - Parcelle AE279, Clairvaux-les-Lacs*

III.F.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **7 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.F.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.G Parcelle ZD50 – Commune de Cogna

III.G.1 Approche par les habitats naturels

III.G.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 22. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZD50, Cogna*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Prairie de fauche mésophile	*Arrhenatherion elatioris*	38.22	E2.22	p.	605	100,00%
				Total :	605	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**
Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides **H.** : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie						

Aucun habitat naturel déterminant de zone humide n'est présent sur la parcelle ; cependant toute la surface est couverte par un habitat potentiel, pour lequel il convient alors d'effectuer un relevé de végétation afin de statuer sur son caractère déterminant.

III.G.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 23. *Relevé R01 - Parcelle ZD50, Cogna*

	ZD50-R01 - Négatif (Dominantes 0/6)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	20%	-
	Galium album Mill.	10%	-
	Plantago lanceolata L.	10%	-
	Ranunculus acris L.	10%	-
	Vicia segetalis Thuill.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Crepis biennis L.	5%	-
	Euphorbia flavicoma subsp. verrucosa (Fiori) Pignatti	5%	-
	Holcus lanatus L.	5%	-
	Leontodon hispidus L.	5%	-
	Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner, Oellgaard & Stepanek	5%	-
	Trifolium pratense L.	5%	-
	Bromus hordeaceus L.	2%	-

Figure 24. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZD50, Cogna*

III.G.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

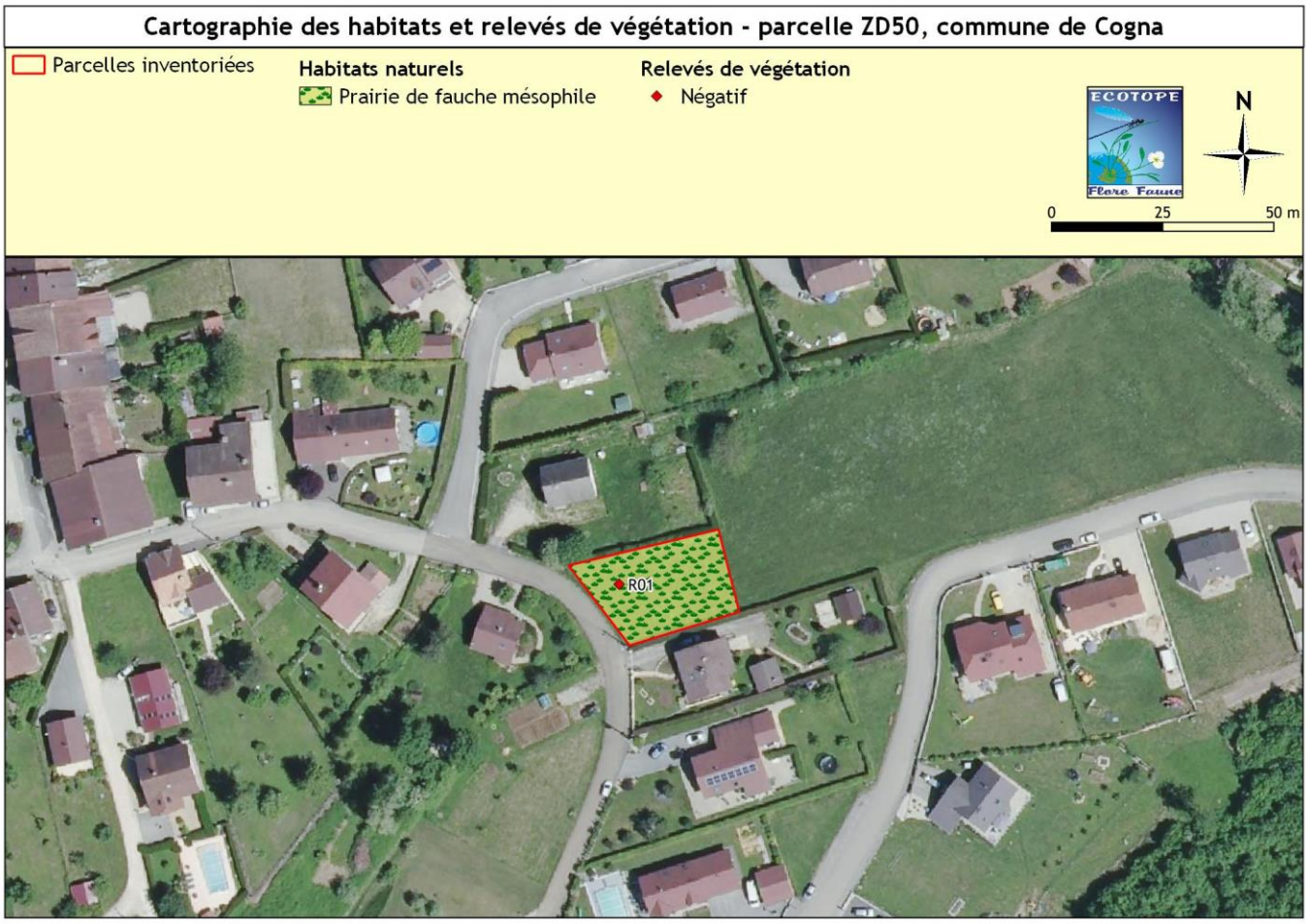

Figure 25. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZD50, Cogna*

III.G.2 Approche pédologique

III.G.2.a *Résultats généraux*

3 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 24. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZD50, Cogna*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
ZD50-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZD50-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZD50-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.G.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 26. *Localisation des points de sondage - Parcelle ZD50, Cogna*

III.G.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **3 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.G.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.H Parcelle ZB56 – Commune de Mesnois

III.H.1 Approche par les habitats naturels

III.H.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 25. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZB56, Mesnois*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Pâturage mésophile	*Cynosurion cristati*	38.11	E2.11	p.	1214	93,31%
Bosquets et haies hautes	-	84.3	G5.2	-	87	6,69%
				Total :	1301	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**
Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides **H.** : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie						

Aucun habitat déterminant de zone humide n'est présent sur la parcelle. L'essentiel est cependant couvert par un habitat potentiellement humide. Il convient alors d'en préciser le caractère déterminant au moyen d'un relevé de végétation.

III.H.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 26. *Relevé R01 - Parcelle ZB56, Mesnois*

	ZB56-R01 - Négatif (Dominantes 0/6)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Ranunculus acris L.	15%	-
	Dactylis glomerata L.	10%	-
	Plantago lanceolata L.	10%	-
	Poa trivialis L.	10%	-
	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	10%	-
	Trifolium repens L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Achillea millefolium L.	5%	-
	Cirsium arvense (L.) Scop.	5%	-
	Cirsium vulgare (Savi) Ten.	5%	-
	Cynosurus cristatus L.	5%	-
	Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner, Oellgaard & Stepanek	5%	-
	Trifolium pratense L.	5%	-

Figure 27. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZB56, Mesnois*

III.H.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

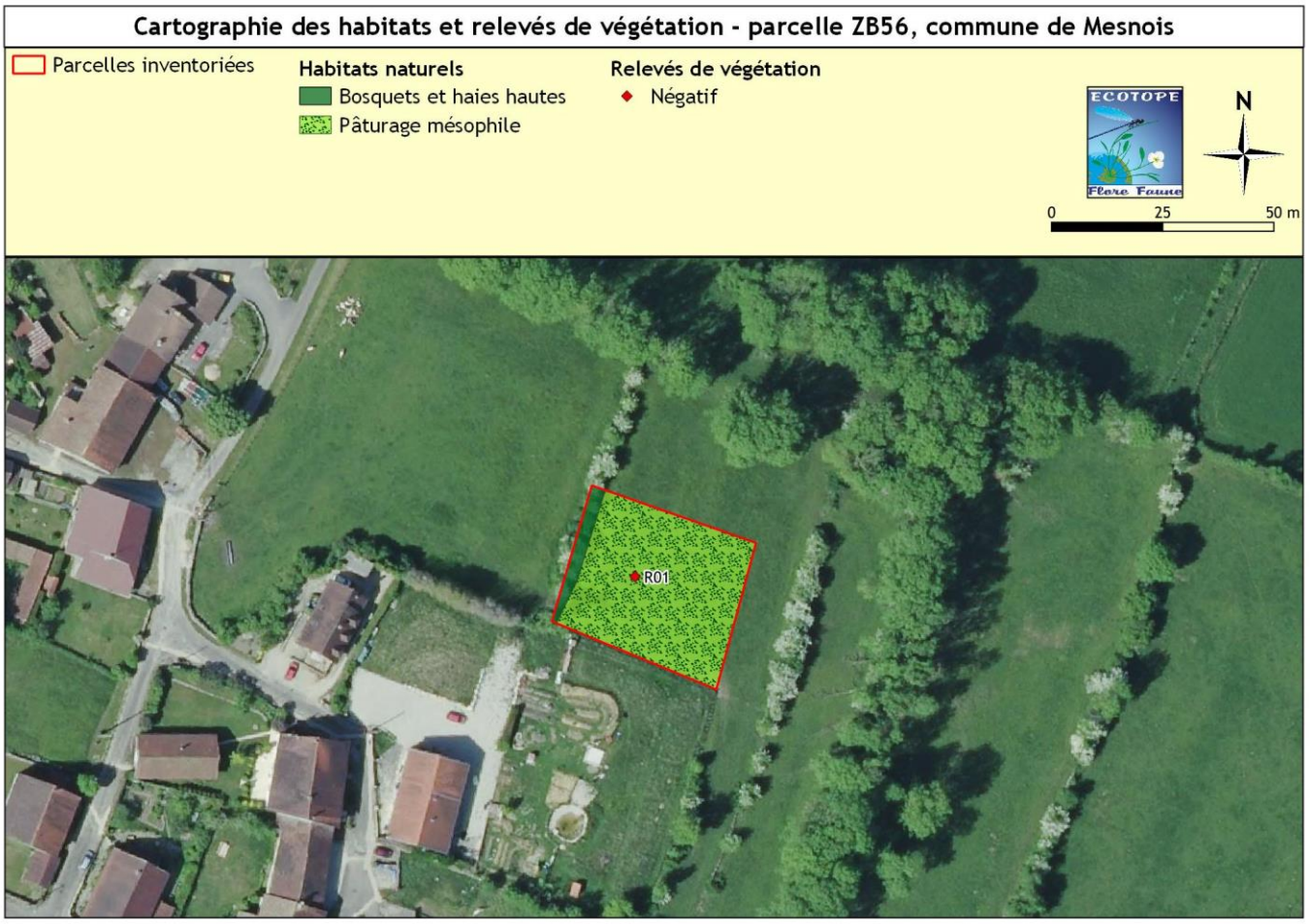

Figure 28. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZB56, Mesnois*

III.H.2 Approche pédologique

III.H.2.a *Résultats généraux*

3 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 27. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZB56, Mesnois*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
ZB56-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZB56-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZB56-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.H.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 29. *Localisation des points de sondage - Parcelle ZB56, Mesnois*

III.H.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **3 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.H.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.I Parcelle ZD47 – Commune de Barésia-sur-l'Ain

III.I.1 Approche par les habitats naturels

III.I.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 28. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZD47, Barésia*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Pâturage mésophile	*Cynosurion cristati*	38.11	E2.11	p.	507	100,00%
				Total :	507	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**
Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides **H.** : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie						

Aucun habitat déterminant de zone humide n'est présent. Cependant l'intégralité de la surface couverte par l'inventaire est représentée par un habitat potentiellement humide, avec le pâturage mésophile. Il convient donc d'en examiner la composition floristique au moyen d'un relevé de végétation.

III.I.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 29. *Relevé R01 - Parcelle ZD47, Barésia*

	ZD47-R01 - Négatif (Dominantes 0/5)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Dactylis glomerata L.	20%	-
	Plantago lanceolata L.	10%	-
	Plantago major L. subsp. major	10%	-
	Poa trivialis L.	10%	-
	Trifolium repens L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Agrostis capillaris L.	5%	-
	Centaurea jacea L.	5%	-
	Daucus carota L.	5%	-
	Prunella vulgaris L.	5%	-
	Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner, Oellgaard & Stepanek	5%	-
	Trifolium pratense L.	5%	-

Figure 30. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZD47, Barésia*

III.I.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

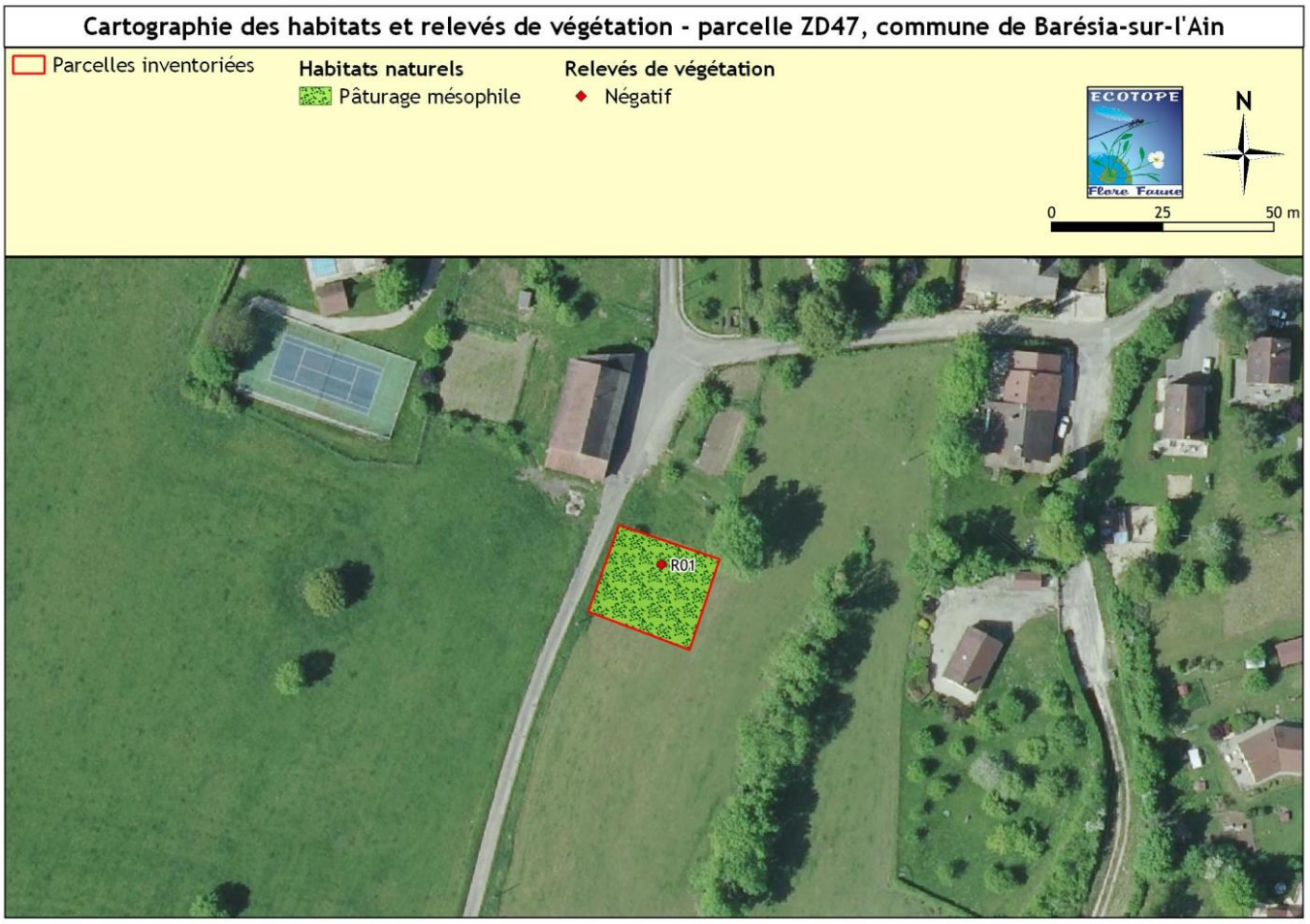

Figure 31. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZD47, Barésia*

III.I.2 Approche pédologique

III.I.2.a *Résultats généraux*

7 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 30. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZD47, Barésia*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
ZD47-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZD47-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZD47-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZD47-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZD47-S05	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZD47-S06	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZD47-S07	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.I.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 32. *Localisation des points de sondage - Parcelle ZD47, Barésia*

III.I.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **7 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.I.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.J Parcelle ZC130 – Commune de Soucia

III.J.1 Approche par les habitats naturels

III.J.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 31. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZC130, Soucia*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Prairie améliorée	-	81.1	E2.61	-	1986	100,00%
				Total :	1986	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**
Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides **H.** : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie						

Aucun habitat déterminant ou potentiellement déterminant de zone humide n'est présent au droit de la parcelle.

III.J.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 32. *Relevé R01 - Parcelle ZC130, Soucia*

	ZC130-R01 - Négatif (Dominantes 0/2)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Medicago sativa L. subsp. sativa	30%	-
	Dactylis glomerata L.	20%	-
Autres - Strate herbacée	Lolium multiflorum Lam.	10%	-
	Rumex obtusifolius L.	10%	-
	Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner, Oellgaard & Stepanek	10%	-
	Trifolium repens L.	10%	-

Figure 33. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZC130, Soucia*

III.J.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

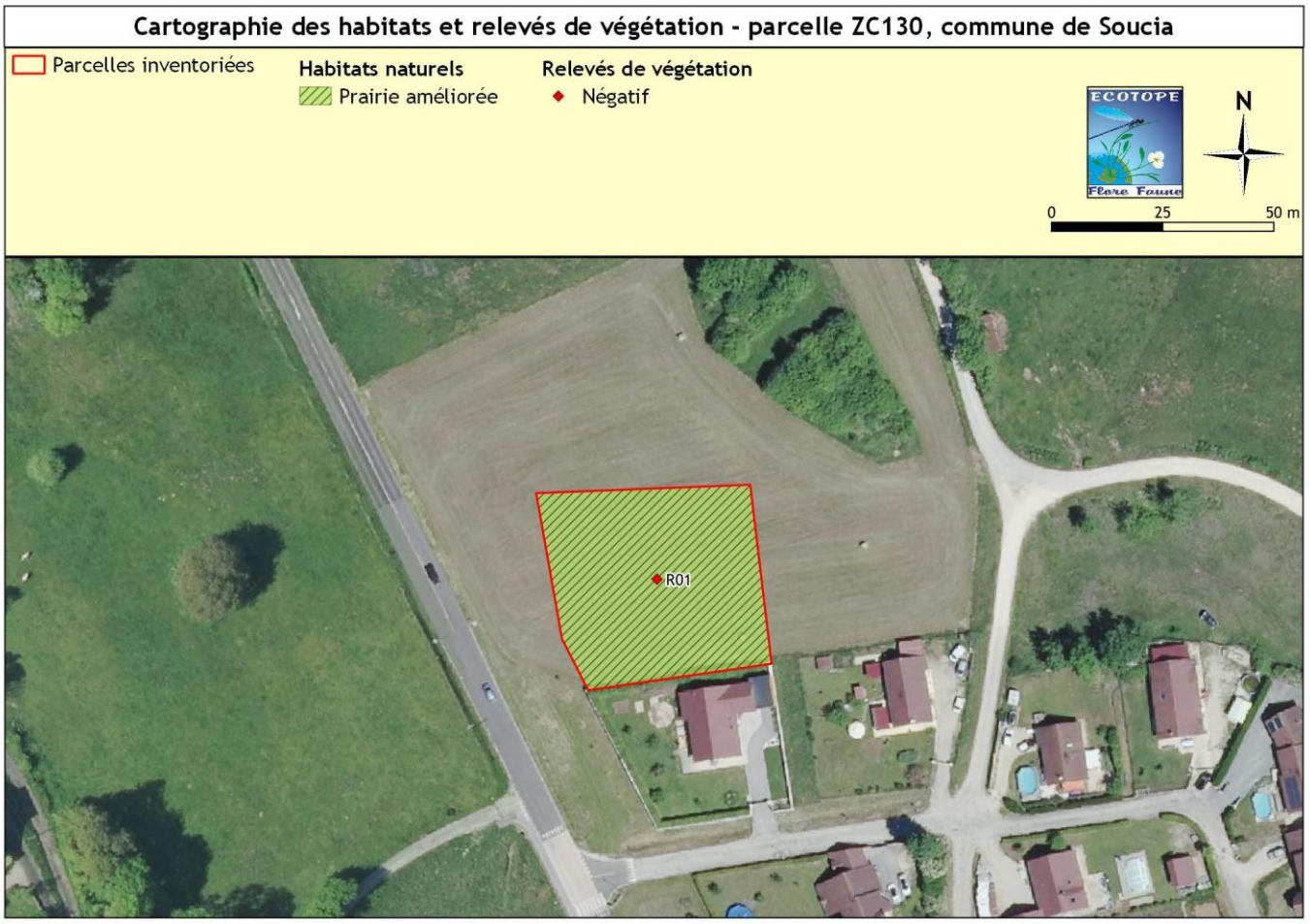

Figure 34. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZC130, Soucia*

III.J.2 Approche pédologique

III.J.2.a *Résultats généraux*

3 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 33. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZC130, Soucia*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
ZC130-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZC130-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZC130-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.J.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 35. *Localisation des points de sondage - Parcelle ZC130, Soucia*

III.J.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **3 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.J.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.K Parcelle AB162 et attenantes - Commune de Thoiria

III.K.1 Approche par les habitats naturels

III.K.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 34. *Synthèse des habitats naturels - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Cariçaie sous influence agropastorale	*Magnocaricion elatae*	53.21	C3.29	H.	77	0,87%
Pâturage mésophile	*Cynosurion cristati*	38.11	E2.11	p.	6317	71,30%
Prairie abandonnée	*Cynosurion cristati*	38.13	E2.13	p.	1427	16,11%
Bosquets et haies hautes	-	84.3	G5.2	-	471	5,32%
Pelouses entretenues	-	85.3	I2.2	-	241	2,72%
Verger	-	83.1	G1.D	-	326	3,68%
				Total :	8859	100%
				Dont habitats déterminants :	**77**	**0,87%**

Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides
H. : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie

Un habitat déterminant de zone humide est présent sur la parcelle avec une petite surface peuplée de Laîches (Cariçaie), au sein de la prairie de la parcelle AB162. Cet habitat couvre une surface inférieure à 100 m². Deux autres habitats sont considérés comme potentiellement humides avec la prairie déjà citée (pâturage mésophile) et une parcelle de prairie abandonnée sur une parcelle attenante. Le caractère déterminant de ces végétations doit être confirmé par l'examen des relevés de végétation.

III.K.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **6 relevés de végétation ont été effectués.**

Parmi ces relevés, deux révèlent une végétation hygrophile. D'une part, le relevé dans la Magnocariçaie sous influence agropastorale vient confirmer le caractère humide de cette dernière. D'autre part, un relevé effectué dans la zone de prairie entourant la zone de cariçaie conduit à délimiter un faciès hygrophile au sein du pâturage mésophile occupant la parcelle AB262. **Ce faciès pris en compte, la zone humide centrée sur la cariçaie doit être quelque peu étendue aux surfaces de prairie voisines. La surface de zone humide estimée sur cette zone atteint ainsi environ 300 m².**

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 35. *Relevé R01 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

	AB162-R01 - Négatif (Dominantes 1/6)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Ranunculus repens L.	20%	H.
	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	15%	-
	Holcus lanatus L.	10%	-
	Plantago lanceolata L.	10%	-
	Ranunculus acris L.	10%	-
	Trifolium pratense L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Centaurea jacea L.	5%	-
	Poa pratensis L.	5%	-
	Trifolium repens L.	5%	-

Figure 36. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

Tableau 36. *Relevé R02 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

	AB162-R02 - Positif (Dominantes 3/5)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Ranunculus repens L.	20%	H.
	Agrostis stolonifera L.	15%	H.
	Caltha palustris L.	10%	H.
	Carex leporina L.	10%	-
	Ranunculus acris L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Holcus lanatus L.	5%	-
	Poa pratensis L.	5%	-
	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	5%	-
	Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner, Oellgaard & Stepanek	5%	-
	Trifolium repens L.	5%	-

Figure 37. *Relevé R02, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

Tableau 37. *Relevé R03 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

	AB162-R03 - Positif (Dominantes 2/2)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Carex acutiformis Ehrh.	30%	H.
	Ranunculus repens L.	20%	H.
Autres - Strate herbacée	Agrostis stolonifera L.	10%	H.
	Caltha palustris L.	10%	H.
	Juncus effusus L.	10%	H.
	Trifolium repens L.	10%	-
	Trifolium pratense L.	5%	-

Figure 38. *Relevé R03, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

Tableau 38. *Relevé R04 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

	AB162-R04 - Négatif (Dominantes 1/4)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Ranunculus acris L.	20%	-
	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	20%	-
	Ranunculus repens L.	10%	H.
	Trifolium pratense L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Agrostis stolonifera L.	5%	H.
	Carex flacca Schreb.	5%	-
	Carex leporina L.	5%	-
	Lathyrus pratensis L.	5%	-
	Poa pratensis L.	5%	-
	Prunella vulgaris L.	5%	-

Figure 39. *Relevé R04, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

Tableau 39. *Relevé R05 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

	AB162-R05 - Négatif (Dominantes 1/5)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Holcus lanatus L.	20%	-
	Ranunculus repens L.	10%	H.
	Centaurea jacea L.	10%	-
	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	10%	-
	Trifolium pratense L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Caltha palustris L.	5%	H.
	Juncus inflexus L.	5%	H.
	Silaum silaus (L.) Schinz & Thell.	5%	H.
	Poa pratensis L.	5%	-
	Prunella vulgaris L.	5%	-
	Scorzoneroides autumnalis (L.) Moench	5%	-
	Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner, Oellgaard & Stepanek	5%	-

Figure 40. *Relevé R05, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

Tableau 40. *Relevé R06 - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

	AB162-R06 - Négatif (Dominantes 2/5)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Dactylis glomerata L.	20%	-
	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	20%	-
	Epilobium parviflorum Schreb.	10%	H.
	Mentha longifolia (L.) Huds.	10%	H.
	Plantago lanceolata L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Ranunculus repens L.	5%	H.
	Barbarea vulgaris R.Br.	5%	-
	Rumex acetosa L.	5%	-
	Rumex crispus L.	5%	-
	Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner, Oellgaard & Stepanek	5%	-

Figure 41. *Relevé R06, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

III.K.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

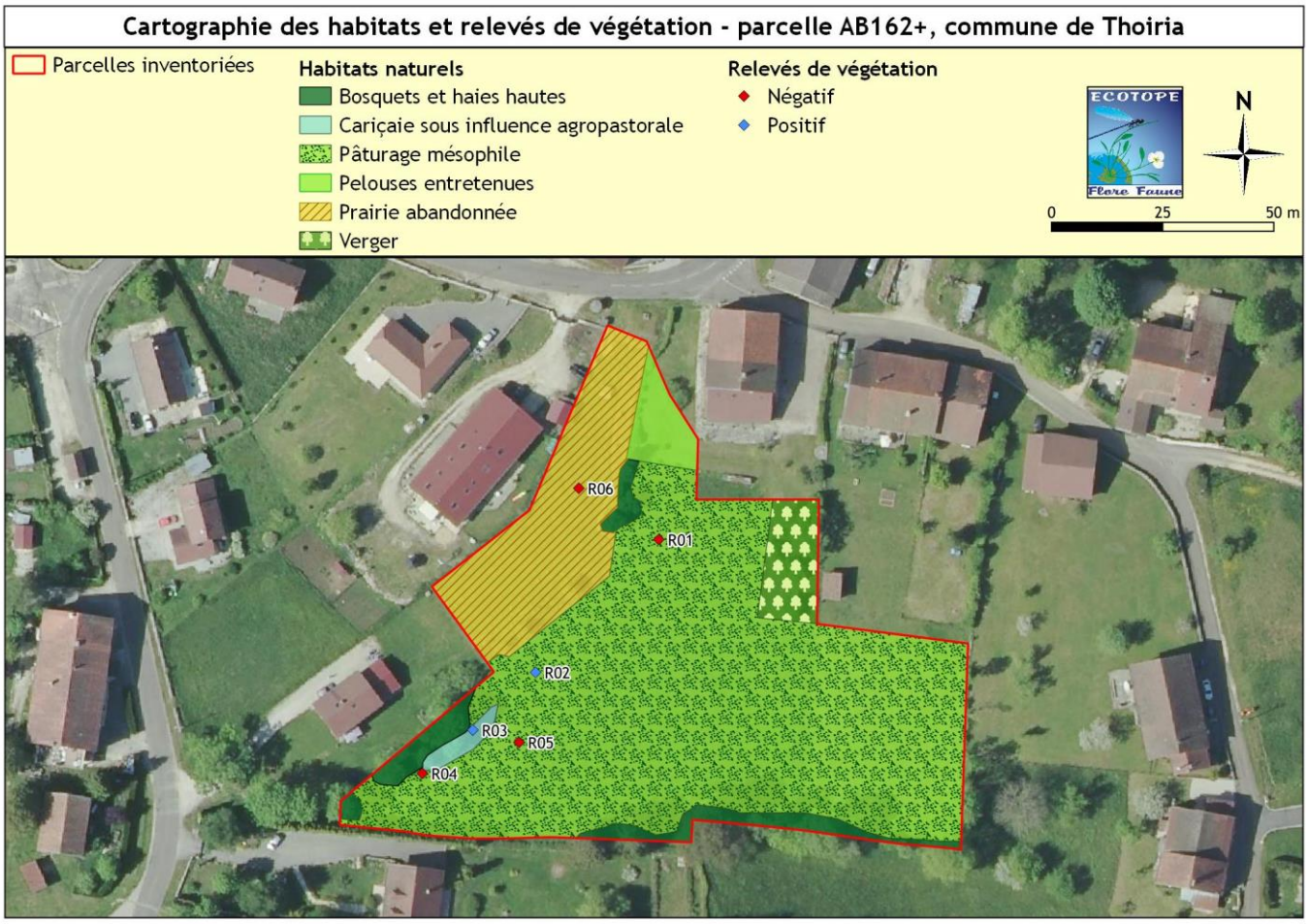

Figure 42. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

III.K.2 Approche pédologique

III.K.2.a *Résultats généraux*

19 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Sur l'ensemble de ces sondages, 5 sont déterminants de zone humide.**

Les types de sols présents se décomposent en trois classes.

- **Anthroposols :** catégorie informelle rassemblant les sols perturbés ou issus de remblais, rendant le sondage difficile à réaliser et/ou ininterprétable. Les sols rattachés à cette classe sont ici considérés comme négatifs.
- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement à moyennement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.
- **Sols de classe V.b :**caractérisés par des traces d'oxydation moyennement à très intenses dès la surface, se poursuivant sur une profondeur importante (environ un mètre), après quoi un horizon réductique apparait. Les sols rattachés à cette classe d'hydromorphie sont déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 41. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
AB162-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AB162-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AB162-S03	III	-	Aucune trace d'oxydation ; matériaux parentaux meubles ("glaise") à 50 cm	-
AB162-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AB162-S05	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AB162-S06	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AB162-S07	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AB162-S08	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AB162-S09	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AB162-10	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
AB162-11	Anthroposol	-	-	-
AB162-12	V.b	Dès la surface	Forte accentuation	> 1,20 m
AB162-13	Anthroposol	-	-	-
AB162-14	V.b	20 cm	Forte accentuation	> 1,20 m
AB162-15	V.b	Dès la surface	Forte accentuation	> 1,20 m
AB162-16	V.b	20 cm	Forte accentuation	> 1,20 m
AB162-17	III	-	Aucune trace d'oxydation ; matériaux parentaux meubles ("glaise") à 50 cm	-
AB162-18	V.b	10 cm	Forte accentuation	> 1,20 m
AB162-19	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.K.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

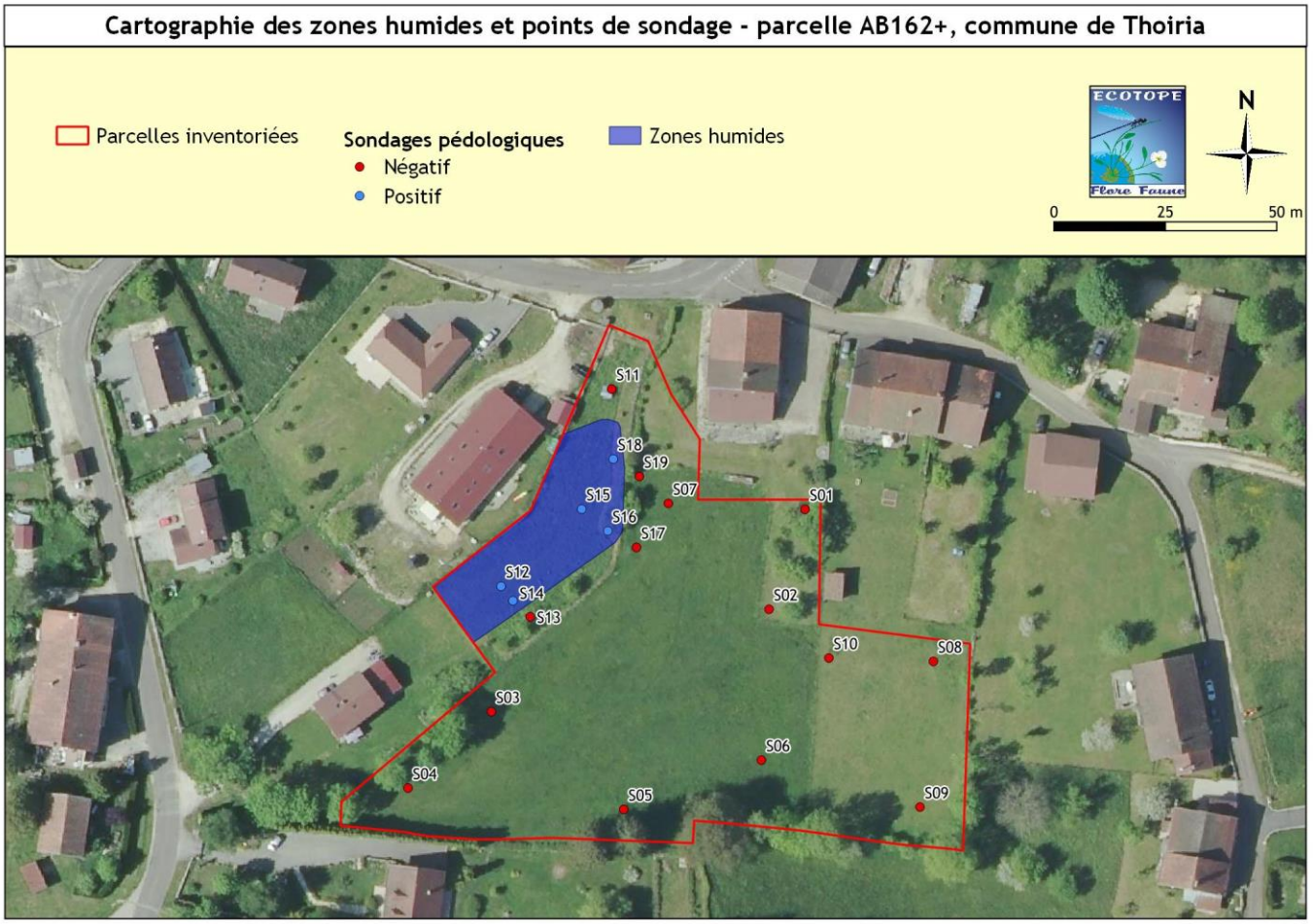

Figure 43. *Localisation des zones humides définie sur critères pédologiques et des points de sondage - Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

III.K.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **19 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux 5 sont déterminants de zone humide. Cette approche conduit à délimiter, sur la parcelle en partie ouest du site, **une zone humide d'environ 950 m².**

III.K.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

Le cumul des critères de délimitation conduit à estimer la surface de zone humide présente sur ces parcelles à environ 1240 m². Cette zone humide s'organise en deux zones distinctes séparées par une petite bande de remblais, de 300 et 950 m² respectivement.

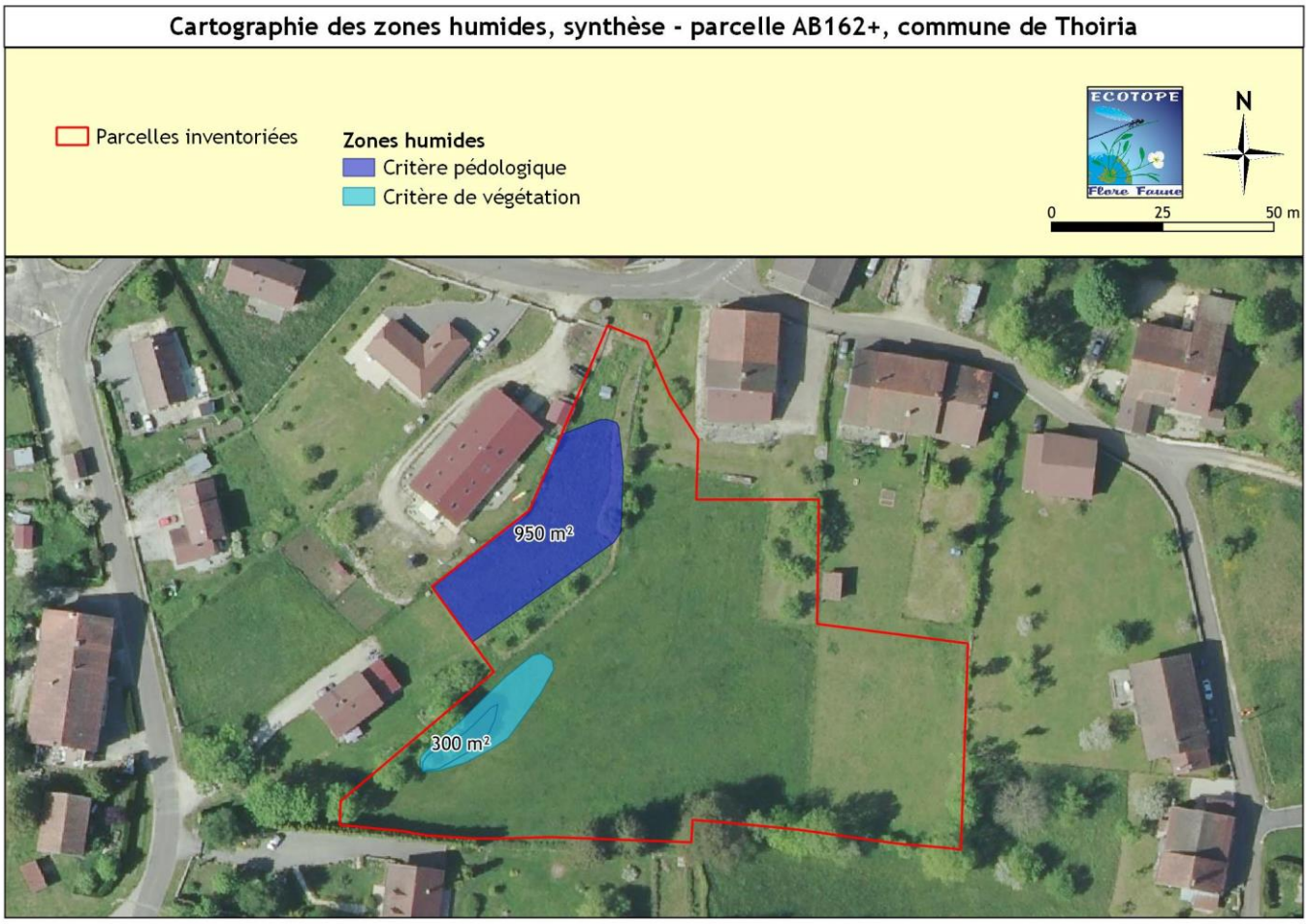

Figure 44. *Synthèse des surfaces en zones humides définies sur cumulation des critères de délimitation – Parcelle AB162 et attenantes, Thoiria*

III.L Parcelle ZN75 - Commune de Bonlieu

III.L.1 Approche par les habitats naturels

III.L.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 42. *Synthèse des habitats naturels - Parcelle ZN75, Bonlieu*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Prairie de fauche montagnarde	*Triseto flavescentis - Polygonion bistortae*	38.3	E2.3	p.	2163	97,44%
Bosquets et haies hautes	-	84.3	G5.2	-	57	2,56%
				Total :	2220	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**
Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides **H.** : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie						

L'étude des habitats naturels ne met en évidence aucune végétation déterminante de zone humide. Il faut cependant mentionner une végétation potentiellement déterminante avec la prairie de fauche montagnarde couvrant l'essentiel de la surface de la parcelle. Il convient alors d'en examiner la composition floristique afin de statuer sur son caractère hygrophile.

III.L.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 43. *Relevé R01 - Parcelle ZN75, Bonlieu*

	ZN75-R01 - Négatif (Dominantes 0/5)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.	20%	-
	Trisetum flavescens (L.) P.Beauv.	20%	-
	Festuca rubra L.	10%	-
	Plantago lanceolata L.	10%	-
	Silene vulgaris (Moench) Garcke	10%	-
Autres - Strate herbacée	Galium album Mill.	5%	-
	Luzula campestris (L.) DC.	5%	-
	Ranunculus acris L.	5%	-
	Trifolium pratense L.	5%	-

Figure 45. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZN75, Bonlieu*

III.L.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

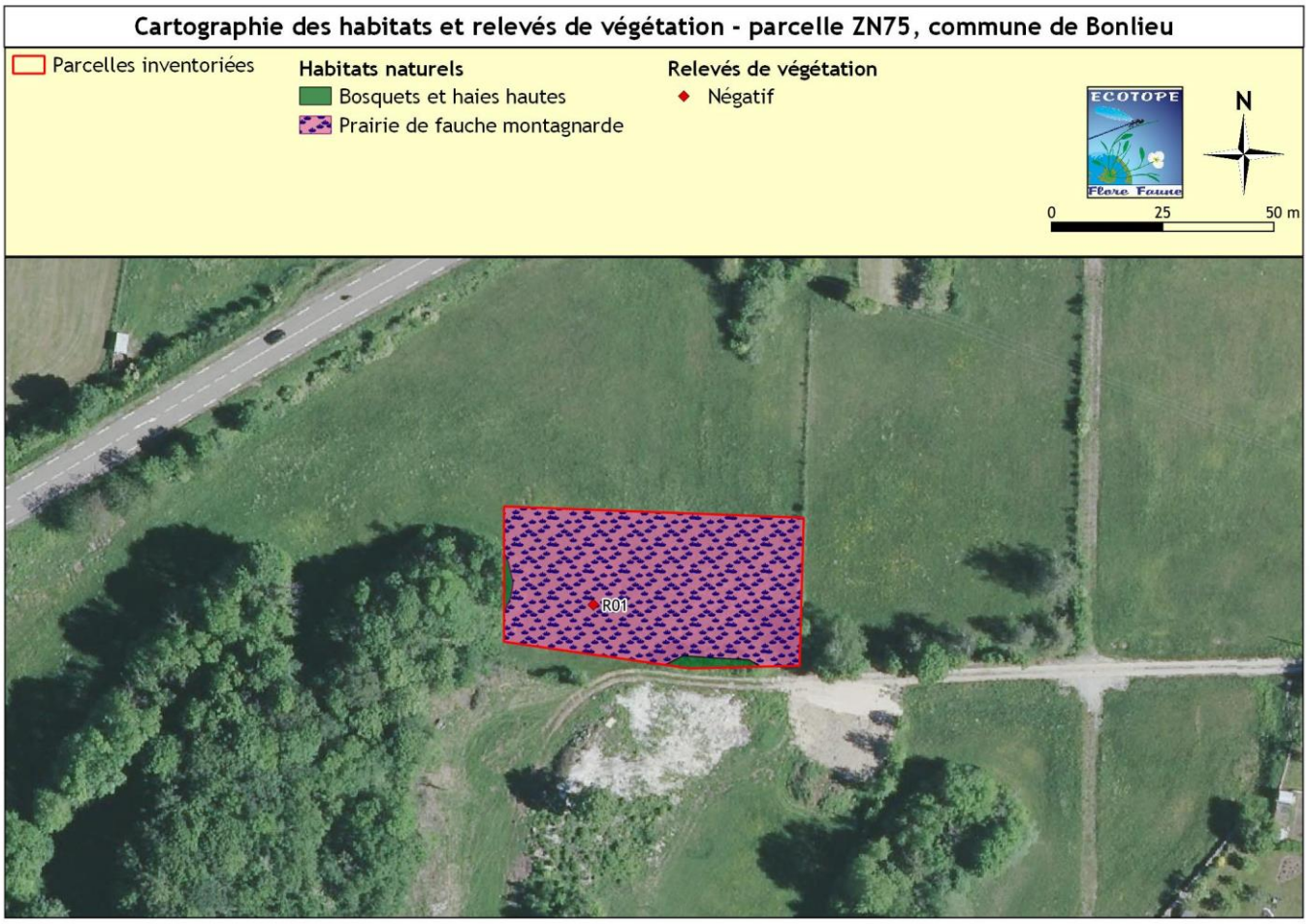

Figure 46. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZN75, Bonlieu*

III.L.2 Approche pédologique

III.L.2.a *Résultats généraux*

4 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 44. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
ZN75-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZN75-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZN75-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZN75-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.L.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 47. *Localisation des des points de sondage - Parcelle ZN75, Bonlieu*

III.L.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **4 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.L.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.M Parcelle ZC15 – Commune de Fontenu

III.M.1 Approche par les habitats naturels

III.M.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 45. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZC15, Fontenu*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Pelouse mi-sèche sur dalles	*Mesobromion erecti*	34.322	E1.262	p.	922	24,12%
Prairie de fauche mésophile	*Arrhenatherion elatioris*	38.22	E2.22	p.	1882	49,22%
Voirie et pistes	-	86	J4.2	-	1019	26,66%
				Total :	3824	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**

Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides
H. : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie

La parcelle ne comporte aucune végétation déterminante de zone humide. On dénombre cependant dans les habitats ouverts, deux végétations potentielles, avec la pelouse mi-sèche sur dalles et la prairie de fauche mésophile. Il convient donc d'en examiner le caractère hygrophile au moyen de relevés de végétation.

III.M.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **2 relevés de végétation ont été effectués.** Ces relevés ne révèlent aucune végétation hygrophile et ne font donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 46. *Relevé R01 - Parcelle ZC15, Fontenu*

	ZC15-R01 - Négatif (Dominantes 0/4)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Dactylis glomerata L.	20%	-
	Trisetum flavescens (L.) P.Beauv.	20%	-
	Heracleum sphondylium L.	10%	-
	Rumex acetosa L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Leontodon hispidus L.	5%	-
	Plantago lanceolata L.	5%	-
	Silene latifolia Poir.	5%	-
	Silene vulgaris (Moench) Garcke	5%	-
	Urtica dioica L.	5%	-
	Verbascum nigrum L.	5%	-

Figure 48. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZC15, Fontenu*

Tableau 47. *Relevé R02 - Parcelle ZC15, Fontenu*

	ZC15-R02 - Négatif (Dominantes 0/5)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Bromopsis erecta (Huds.) Fourr.	20%	-
	Agrostis capillaris L.	10%	-
	Festuca lemanii Bastard	10%	-
	Koeleria pyramidata (Lam.) P.Beauv.	10%	-
	Potentilla verna L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Anthyllis vulneraria L. subsp. vulneraria	5%	-
	Knautia arvensis (L.) Coult.	5%	-
	Pimpinella saxifraga L.	5%	-
	Polygala vulgaris L.	5%	-
	Poterium sanguisorba L.	5%	-
	Salvia pratensis L.	5%	-

Figure 49. *Relevé R02, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZC15, Fontenu*

III.M.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

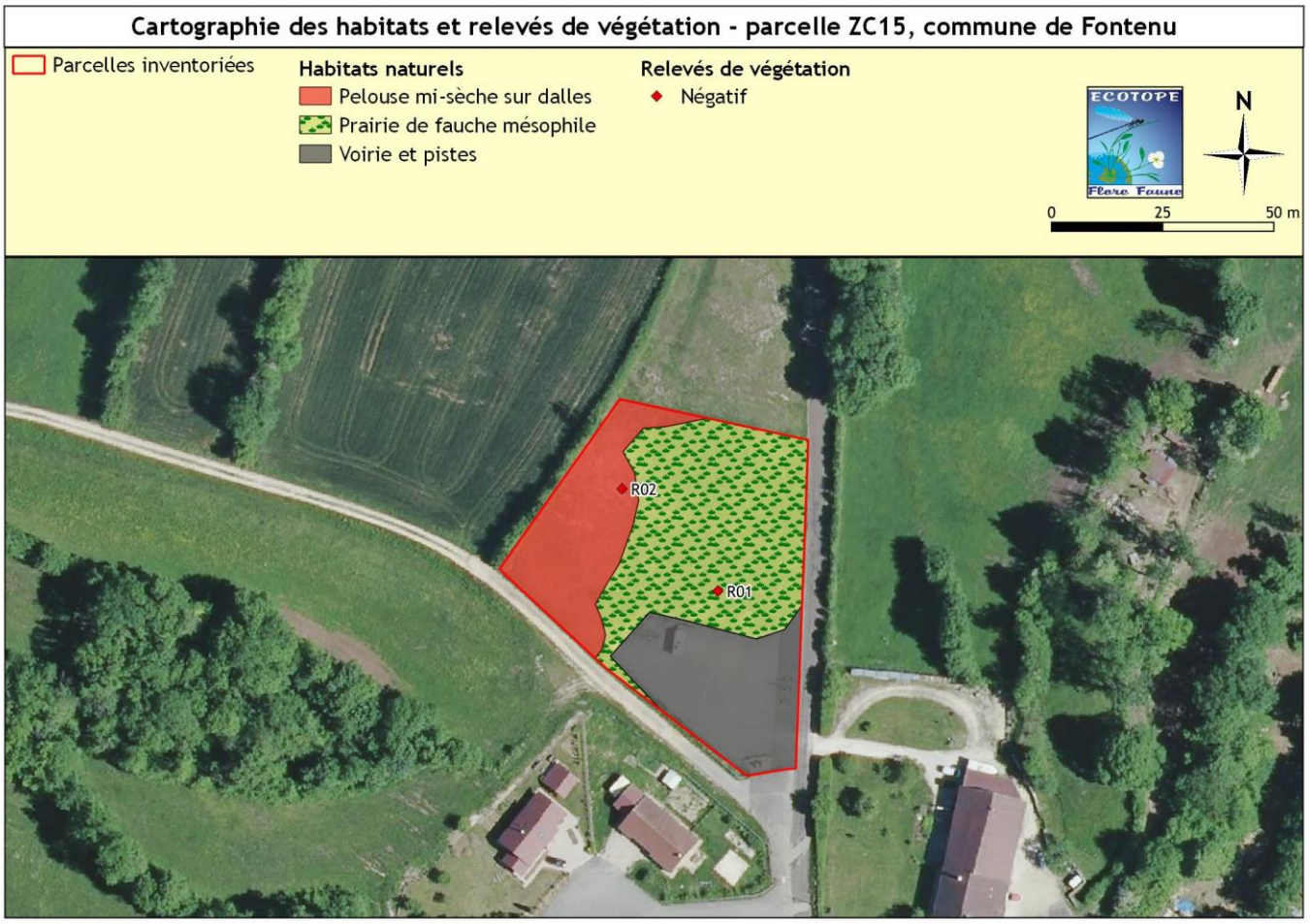

Figure 50. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZC15, Fontenu*

III.M.2 Approche pédologique

III.M.2.a *Résultats généraux*

4 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, deux sondages n'ont pas pu être conduits à terme (présence d'une dalle rocheuse en surface), tandis que les deux autres se rattachent à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 48. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZC15, Fontenu*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
ZC15-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZC15-S02	Dalle rocheuse	-	-	-
ZC15-S03	Dalle rocheuse	-	-	-
ZC15-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.M.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 51. *Localisation des points de sondage - Parcelle ZC15, Fontenu*

III.M.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **4 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.M.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.N Parcelle ZK73 – Commune de Saint-Maurice-Crillat

III.N.1 Approche par les habitats naturels

III.N.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 49. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZK73, Saint-Maurice-Crillat*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Pâturage mésophile	*Cynosurion cristati*	38.11	E2.11	p.	5974	83,07%
Bosquets et haies hautes	-	84.3	G5.2	-	1218	16,93%
				Total :	7191	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**
Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides **H.** : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie						

Aucune végétation déterminante de zone humide n'est présente au droit de la parcelle. En revanche, une végétation potentielle, avec le pâturage mésophile, nécessite l'examen de sa composition floristique afin de statuer sur son caractère hygrophile.

III.N.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 50. *Relevé R01 - Parcelle ZK73, Saint-Maurice-Crillat*

	ZN75-R01 - Négatif (Dominantes 0/5)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Lolium perenne L.	20%	-
	Plantago lanceolata L.	10%	-
	Poa pratensis L.	10%	-
	Trifolium pratense L.	10%	-
	Trifolium repens L.	10%	-
Autres - Strate herbacée	Alchemilla monticola Opiz	5%	-
	Heracleum sphondylium L.	5%	-
	Leontodon hispidus L.	5%	-
	Ranunculus acris L.	5%	-
	Rumex acetosa L.	5%	-
	Rumex obtusifolius L.	5%	-
	Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner, Oellgaard & Stepanek	5%	-

Figure 52. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZK73, Saint-Maurice-Crillat*

III.N.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

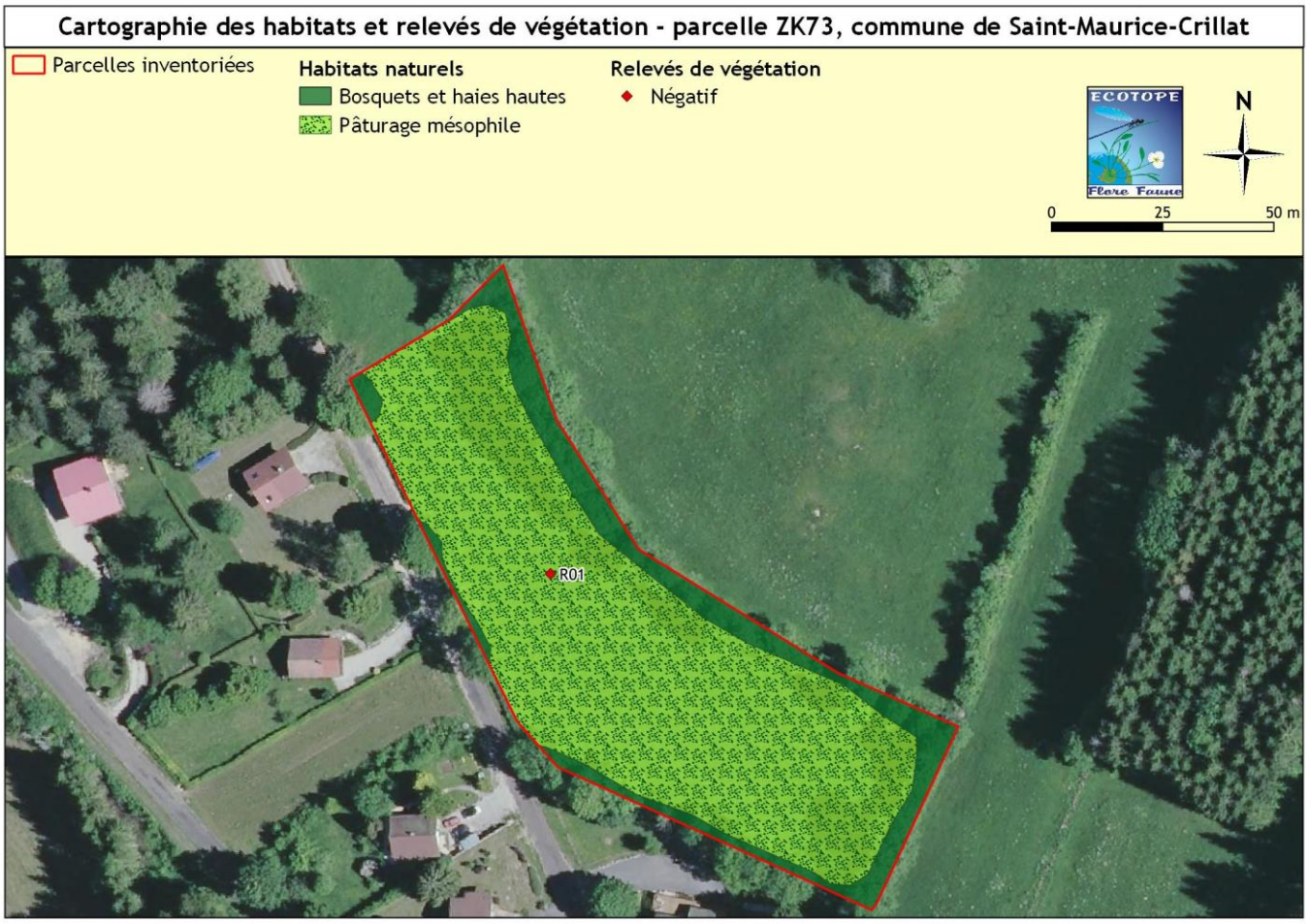

Figure 53. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZK73, Saint-Maurice-Crillat*

III.N.2 Approche pédologique

III.N.2.a *Résultats généraux*

6 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 51. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZK73, Saint-Maurice-Crillat*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
ZK73-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZK73-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZK73-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZK73-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZK73-S05	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZK73-S06	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.N.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

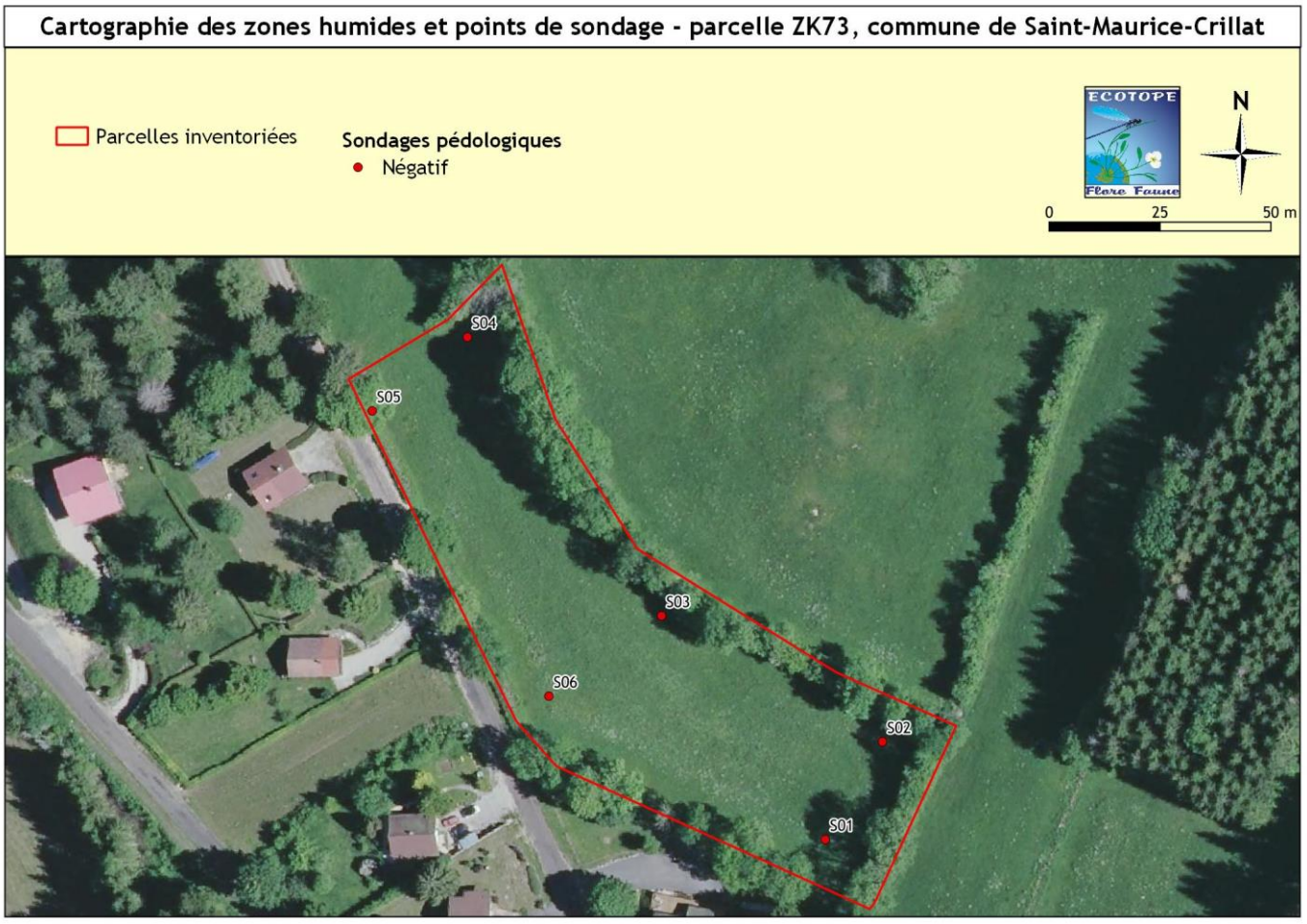

Figure 54. *Localisation des points de sondage - Parcelle ZK73, Saint-Maurice-Crillat*

III.N.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **6 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.N.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.O Parcelle ZD99 – Commune de Denezières

III.O.1 Approche par les habitats naturels

III.O.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 52. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZD99, Denezières*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Bosquets et haies hautes	-	84.3	G5.2	-	340	17,12%
Prairie améliorée	-	81.1	E2.61	-	1644	82,88%
				Total :	1984	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**
Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides **H.** : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie						

Aucun habitat déterminant ou potentiellement déterminant de zone humide n'est présent au droit de la parcelle.

III.O.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 53. *Relevé R01 - Parcelle ZD99, Denezières*

	ZD99-R01 - Négatif (Dominantes 0/3)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Dactylis glomerata L.	20%	-
	Lolium perenne L.	20%	-
	Trifolium repens L.	20%	-
Autres - Strate herbacée	Agrostis capillaris L.	5%	-
	Daucus carota L.	5%	-
	Plantago lanceolata L.	5%	-
	Poa pratensis L.	5%	-
	Prunella vulgaris L.	5%	-
	Rumex obtusifolius L.	5%	-
	Trifolium pratense L.	5%	-
	Achillea millefolium L.	2%	-
	Cerastium fontanum Baumg.	2%	-
	Polygonum aviculare L. subsp. aviculare	2%	-

Figure 55. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZD99, Denezières*

III.O.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

Figure 56. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZD99, Denezières*

III.O.2 Approche pédologique

III.O.2.a *Résultats généraux*

4 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 54. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZD99, Denezières*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
ZD99-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZD99-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZD99-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZD99-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.O.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 57. *Localisation des points de sondage - Parcelle ZD99, Denezières*

III.O.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **4 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.O.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

III.P Parcelle ZC39 – Commune d'Uxelles

III.P.1 Approche par les habitats naturels

III.P.1.a *Résultats généraux*

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS). Les habitats déterminants et potentiellement déterminants de zone humide sont signalés en nuances de bleu.

Tableau 55. *Synthèse des habitats naturels – Parcelle ZC39, Uxelles*

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Zone humide	Surface (m²)	Part relative
Prairie de fauche montagnarde	*Triseto flavescentis - Polygonion bistortae*	38.3	E2.3	p.	943	100,00%
				Total :	943	100%
				Dont habitats déterminants :	**0**	**0,00%**
Liste des habitats naturels déterminants de zone humide: Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides **H.** : habitat déterminant ; **p.** : habitat déterminant *potentiel*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie						

Aucun habitat naturel présent sur la parcelle n'est déterminant de zone humide. Toutefois, l'intégralité de la surface est couvert par un habitat potentiellement déterminant. Il convient alors de vérifier le caractère hygrophile de cette végétation par l'analyse de sa composition floristique.

III.P.1.b *Relevés de végétation*

Afin de préciser le rattachement et le caractère déterminant des habitats recensés, **un relevé de végétation a été effectué.** Ce relevé ne révèle aucune végétation hygrophile et ne fait donc pas évoluer les conclusions précédentes.

Le détail des relevés est présenté ci-après.

Tableau 56. *Relevé R01 - Parcelle ZC39, Uxelles*

	ZC39-R01 - Négatif (Dominantes 0/3)		
	Nom binomial	Recouvrement	ZH
Sp. dominantes - Strate herbacée	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.	20%	-
	Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.	20%	-
	Heracleum sphondylium L.	10%	-
	Ranunculus acris L.	10%	-
	Taraxacum sect. Ruderalia Kirschner, Oellgaard & Stepanek	10%	-
Autres - Strate herbacée	Holcus lanatus L.	5%	-
	Lolium multiflorum Lam.	5%	-
	Rumex obtusifolius L.	5%	-
	Trifolium pratense L.	5%	-

Figure 58. *Relevé R01, vue de la végétation échantillonnée - Parcelle ZC39, Uxelles*

III.P.1.c *Cartographie des habitats naturels*

La carte ci-après localise les différents habitats naturels recensés ainsi que les relevés de végétation.

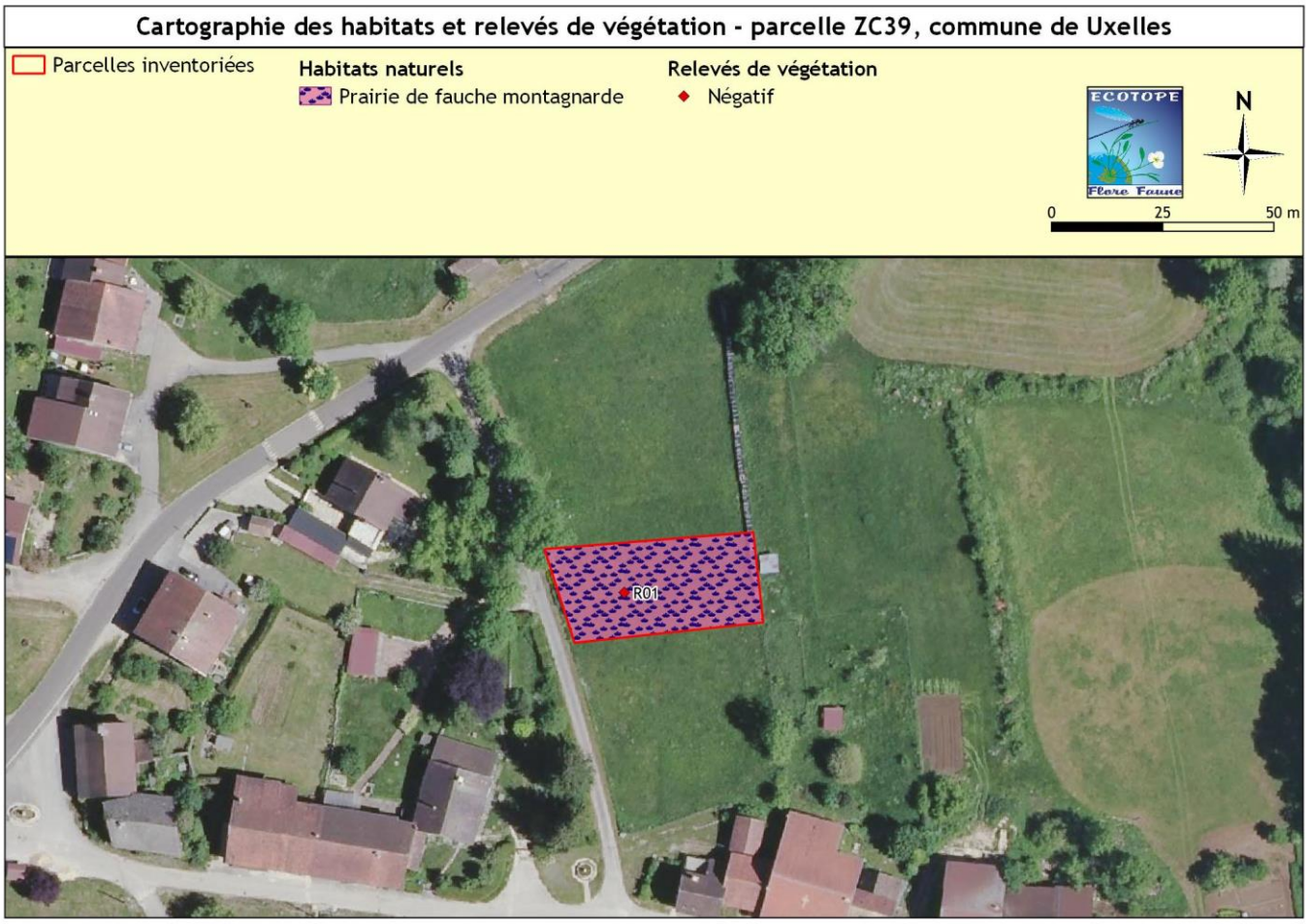

Figure 59. *Cartographie des habitats naturels et localisation des relevés de végétation - Parcelle ZC39, Uxelles*

III.P.2 Approche pédologique

III.P.2.a *Résultats généraux*

4 sondages ont été réalisés sur la parcelle. **Aucun sondage n'est déterminant de zone humide.** En effet, l'ensemble se rattache à la classe d'hydromorphie III, décrite ci-après.

- **Sols de classe III :** caractérisés par l'absence de traits d'oxydation dans les 50 premiers centimètres de sol. Des traces faiblement accentuées sont présentes par-delà, éventuellement suivies de gley à forte profondeur (à partir d'un mètre). Les sondages rattachés à cette classe d'hydromorphie ne sont pas déterminants de zone humide.

Ci-après le détail des informations relatives à chaque point de sondage.

Tableau 57. *Synthèse des informations relatives aux sondages pédologiques - Parcelle ZC39, Uxelles*

Numéro de sondage	Classe de sol	Profondeur d'apparition de l'horizon rédoxique	Accentuation des marqueurs d'oxydation	Profondeur d'apparition de l'horizon réductique
ZC39-S01	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZC39-S02	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZC39-S03	III	> 60 cm	Faible accentuation	-
ZC39-S04	III	> 60 cm	Faible accentuation	-

III.P.2.b *Cartographie des zones humides et points de sondages*

Figure 60. *Localisation des points de sondage - Parcelle ZC39, Uxelles*

III.P.2.c *Conclusion*

Dans le cadre de l'approche pédologique complétant l'approche par la végétation et les habitats naturels, **4 sondages** ont été réalisés sur le périmètre ; parmi eux aucun n'est déterminant de zone humide. Les résultats de l'approche pédologique ne permettent d'identifier aucune zone humide au droit de la zone investiguée.

III.P.3 Synthèse des approches - Conclusion

La législation en vigueur prévoit la délimitation de zones humides sur la base des habitats naturels déterminants OU sur la base de critères pédologiques. Il est donc possible de croiser les résultats des différentes approches pour obtenir une délimitation de la zone humide cumulant l'ensemble des critères admis.

L'ensemble des méthodologies envisagées dans le cadre de ce diagnostic zones humides échoue à détecter des zones humides sur le périmètre d'intervention. **Il n'y a donc pas de zones humides au droit de la parcelle.**

IV. Synthèse – Conclusion générale

Sur les 17 parcelles faisant l'objet de la présente étude, seules deux présentent des zones humides : la parcelle ZA160 à Patornay, et l'ensemble des parcelles AB162 et attenantes à Thoiria. Dans les deux cas, il s'agit de surfaces significatives d'aire supérieure à 1000 m², dont la destruction (cas d'assèchement, imperméabilisation, remblaiement ou mise en eau) est donc soumise au régime de déclaration.

Il est rappelé que la destruction d'une surface supérieure à 1000 m² doit faire l'objet d'une compensation des impacts. Cette compensation doit être effectuée à fonctionnalité égale (portant sur des milieux similaires du point de vue de la physionomie et du fonctionnement hydrologique), et couvrir à hauteur de 200 % de la surface détruite (ratio admis dans le bassin hydrographique Rhône-Méditerranée-Corse), comprenant 100% de mesures de gestion légères et 100% de restauration lourde sur des milieux similaires dégradés.

Le tableau ci-après synthétise les surfaces de zones humides délimitées pour l'ensemble des parcelles inventoriées durant l'étude.

Tableau 58. *Synthèse des surfaces de zone humide délimitées par parcelle*

Code INSEE	Commune	n° parcelle	Surface (m²)	Surface de zone humide (m²)	Part relative
39408	Patornay	U816	5812	0	0%
39408	Patornay	ZA160	12984	1005	7,74%
39408	Patornay	ZA29-U345	4186	0	0%
39408	Patornay	ZA89	2477	0	0%
39109	Charézier	E139	3433	0	0%
39154	Clairvaux-les-Lacs	AE279	7952	0	0%
39156	Cogna	ZD50	605	0	0%
39326	Mesnois	ZB56	1301	0	0%
39038	Barésia-sur-l'Ain	ZD47	507	0	0%
39519	Soucia	ZC130	1986	0	0%
39531	Thoiria	AB162 et parcelles attenantes	8859	1241	14,01%
39063	Bonlieu	ZN75	2220	0	0%
39230	Fontenu	ZC15	3824	0	0%
39493	Saint-Maurice-Crillat	ZK73	7191	0	0%
39192	Denezières	ZD99	1984	0	0%
39538	Uxelles	ZC39	943	0	0%